Rapport annuel

1999

Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

ERRATUM

À la page 16, *Statistiques*, le nombre d'infirmiers auxiliaires en date du 1er avril 1999 devrait se lire 1420 au lieu de 420.

101-01329/

La profession fête cette année ses

50 ans d'existence!

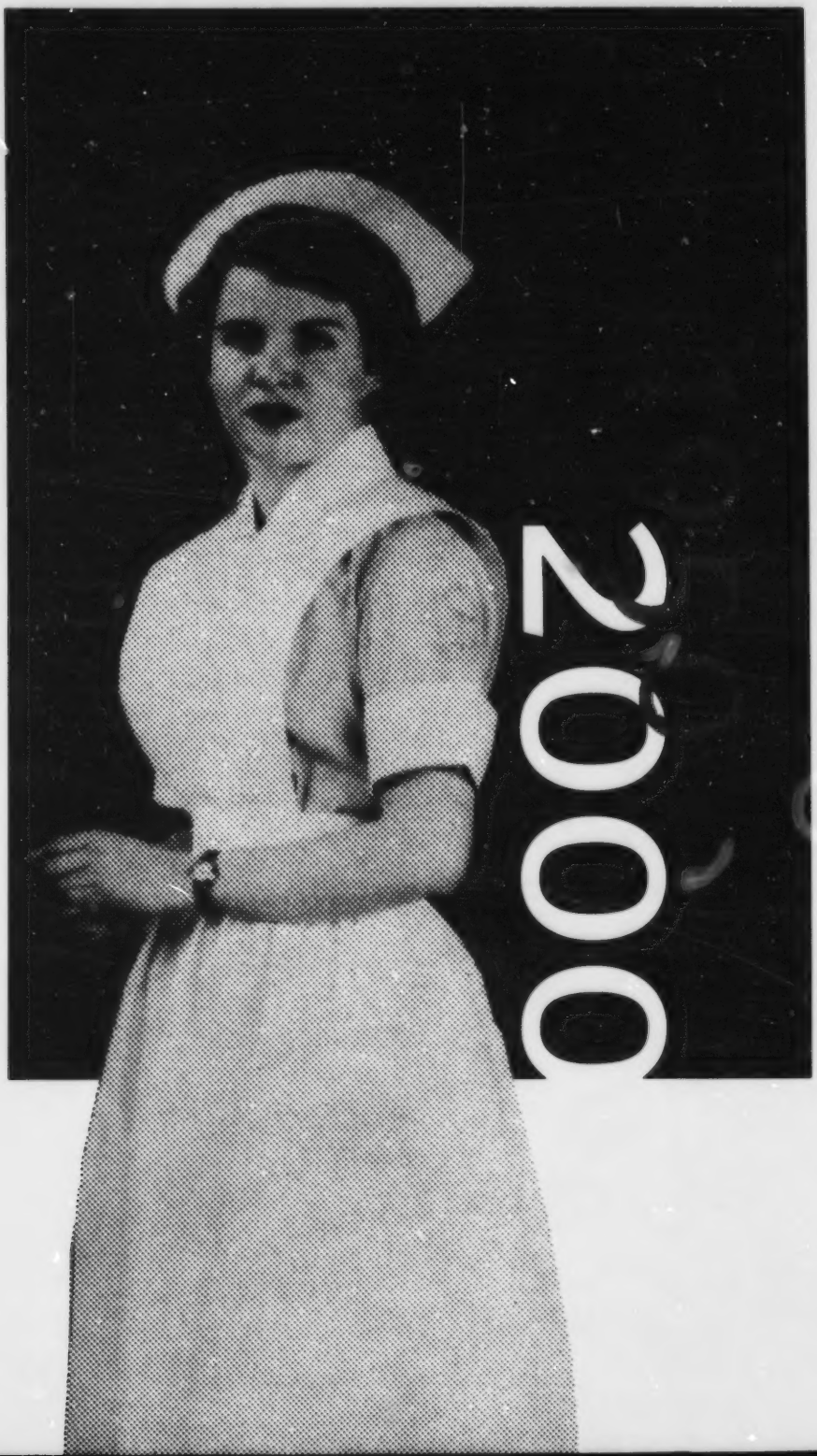

La mission

La fonction première de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec consiste à protéger le public en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par les membres. Par ailleurs, l'Ordre a pour mission de favoriser le développement professionnel des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec pour viser l'excellence dans l'exercice professionnel et tendre à une plus grande humanisation des soins.

À cet égard, il a pour responsabilités principales :

- de garantir le respect des normes et standards professionnels de haut niveau en conformité avec le Code de déontologie ;
- de participer au développement et au suivi des programmes de formation conduisant à l'obtention du titre d'infirmière auxiliaire et d'infirmier auxiliaire ;
- de contrôler l'exercice de la profession ;
- de s'assurer de la mise à jour et de la progression des connaissances professionnelles de ses membres.

L'Ordre exerce son rôle en complémentarité avec les autres intervenants du système de santé. Il contribue aussi à l'avancement de la profession des soins infirmiers.

Table des matières

Présentation	4
Administrateurs du Bureau et personnel du siège social	5
Rapport du président	6
Rapport de la directrice générale et secrétaire	12
Statistiques	16
Rapport des activités du Bureau	17
Prix Charlotte-Tassé	18
Rapport des activités du comité administratif	19
Rapport des activités du comité d'inspection professionnelle	20
Rapport des activités du Bureau du syndic	24
Rapport des activités du comité de discipline	25
Rapport des activités du comité de révision des plaintes	27
Rapport des activités du comité de la formation	28
Rapport des activités du comité de réflexion sur l'avenir de la profession	29
Rapport des activités des comités du Bureau	30
Comité de surveillance des finances	30
Comité du congrès	30
Comité d'orientation des revues	31
Rapport des activités des services professionnels	32
Service de l'admission	32
Service de la formation	32
Service aux membres	34
Service de la recherche	34
Service des communications	35
Service juridique	37
Rapport du trésorier	38
Rapport des vérificateurs	39
Les crédits	48

Présentation

Montréal, mai 2000

Monsieur
Jean-Pierre Charbonneau

Président de
l'Assemblée nationale

Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1er avril 1999 et le 31 mars 2000.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

La ministre de la Justice et responsable de l'application
des lois professionnelles,

Linda Goupil

Montréal, mai 2000

Madame Linda Goupil

Ministre de la Justice et
responsable de l'application
des lois professionnelles

Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Cette publication couvre l'exercice financier du 1er avril 19[illegible] au 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président,

Régis Paradis, inf. aux.

Montréal, mai 2000

Monsieur Jean-K. Samson

Président

Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1er avril 1999 et le 31 mars 2000

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président,

Régis Paradis, inf. aux.

Administrateurs du Bureau et personnel du siège social

Président

Régis Paradis, *inf. aux.*

Administrateurs élus

Région du Bas Saint-Laurent, Gaspésie, Côte-Nord
Jacques Gaulin, *inf. aux.*
Région du Saguenay / Lac Saint-Jean
Lyne Maltais, *inf. aux.*
Région de Québec
Lucie Blais, *inf. aux.*
Jacqueline Deschênes, *inf. aux.*
Madeleine Dupuis, *inf. aux.*
Conrad Normand, *inf. aux.*
Région des Bois-Francs, La Mauricie
Johanne Vincent, *inf. aux.*
Michèle Rochefort, *inf. aux.*
Région des Cantons de l'Est
Sylvie Pépin, *inf. aux.*
Région de la Rive-Sud
Carmelle Champagne-Chagnon, *inf. aux.*
Région de Montréal
Manon Boisvert, *inf. aux.*
François Brady, *inf. aux.*
Nadia Colella, *inf. aux.*
Mireille Corriveau, *inf. aux.*
Christiane Pineault, *inf. aux.*
Lise Therrien, *inf. aux.*
Claire Thouin, *inf. aux.*
Région des Laurentides
Ronald Beaulet, *inf. aux.*
(jusqu'au 21 octobre 1999)
Chantal Archambault, *inf. aux.*
(depuis le 2 décembre 1999)
Région de l'Outaouais
Lyne Plante, *inf. aux.*
Région du Nord-Ouest, Nouveau-Québec
Suzanne Lafrenière, *inf. aux.*

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Lise Bellemare (depuis le 23 décembre 1999)
Me Robert Bouchard (jusqu'au 19 novembre 1999)
André Desjardins (depuis le 11 juin 1999)
Anna-Maria Folco (depuis le 11 juin 1999)
Renée Rivest (depuis le 11 juin 1999)

Comité administratif

Régis Paradis, *inf. aux., président*
Lyne Maltais, *inf. aux., vice-présidente*
François Brady, *inf. aux., trésorier*
Conrad Normand, *inf. aux., administrateur*
André Desjardins, *administrateur nommé*
Marie-France Thibaudeau, *secrétaire*

Personnel du siège social

Régis Paradis, *inf. aux., président*
Marie-France Thibaudeau, *directrice générale et secrétaire* (depuis le 28 juin 1999)
Jo-Anne Beaulieu, *assistante-bibliotechnicienne* (jusqu'au 5 novembre 1999) et *secrétaire de direction à la direction générale* depuis le 8 novembre 1999
François Benoit, *coordonnateur de recherche* (jusqu'au 3 septembre 1999)
Lise Bernier, *agente à la formation*
Andrée Bertrand, *secrétaire de direction*
Luc Bouchard, *inf. aux., syndic*
Lise Cyr, *agente à l'admission*
Sylvie Dugas, *directrice des communications par intérim* (depuis le 10 janvier 2000)
Jerry Flowers, *opérateur en informatique II*
Nicole Houle, *inf. aux., coordonnatrice du Service de l'inspection professionnelle*
Monique Larocque, *opératrice en informatique II*
Pierrette Latendresse, *opératrice en informatique I*
Me Georges Ledoux, *avocat, Service juridique*
Micheline L'Écuyer, *directrice du Service de la formation et de l'admission*
Diane Levasseur, *directrice du Service aux membres*
Johanne Lévesque, *secrétaire-réceptionniste*
Marie-Ange Michaud, *inf. aux., coordonnatrice du Service de l'inspection professionnelle par intérim* (jusqu'au 30 juillet 1999)
Manon Salvas, *secrétaire de direction*
Francine Saucier, *directrice du Service des communications*
Jacques Sirois, *inf. aux., syndic adjoint*
Nathalie Vendette, *secrétaire à la présidence*
Claude Viet, *responsable des opérations comptables*

Présentation

Montréal, mai 2000

Monsieur
Jean-Pierre Charbonneau

Président de
l'Assemblée nationale

Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1er avril 1999 et le 31 mars 2000.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

La ministre de la Justice et responsable de l'application
des lois professionnelles,

Linda Goupil

Montréal, mai 2000

Madame Linda Goupil

Ministre de la Justice et
responsable de l'application
des lois professionnelles

Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Cette publication couvre l'exercice financier du 1er avril 1999 au 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président,

Régis Paradis, inf. aux.

Montréal, mai 2000

Monsieur Jean-K. Samson

Président

Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1er avril 1999 et le 31 mars 2000

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président,

Régis Paradis, inf. aux.

Administrateurs du Bureau et personnel du siège social

Président

Régis Paradis, *inf. aux.*

Administrateurs élus

Région du Bas Saint-Laurent, Gaspésie, Côte-Nord
- **Jacques Gaulin**, *inf. aux.*

Région du Saguenay / Lac Saint-Jean
- **Lyne Maltais**, *inf. aux.*

Région de Québec
- **Lucie Blais**, *inf. aux.*
- **Jacqueline Deschênes**, *inf. aux.*
- **Madeleine Dupuis**, *inf. aux.*
- **Conrad Normand**, *inf. aux.*

Région des Bois-Francs, La Mauricie
- **Johanne Vincent**, *inf. aux.*
- **Michèle Rochefort**, *inf. aux.*

Région des Cantons de l'Est
- **Sylvie Pépin**, *inf. aux.*

Région de la Rive-Sud
- **Carmelle Champagne-Chagnon**, *inf. aux.*

Région de Montréal
- **Manon Boisvert**, *inf. aux.*
- **François Brady**, *inf. aux.*
- **Nadia Colella**, *inf. aux.*
- **Mireille Corriveau**, *inf. aux.*
- **Christiane Pineault**, *inf. aux.*
- **Lise Therrien**, *inf. aux.*
- **Claire Thouin**, *inf. aux.*

Région des Laurentides
- **Ronald Beaudet**, *inf. aux.* (jusqu'au 21 octobre 1999)
- **Chantal Archambault**, *inf. aux.* (depuis le 2 décembre 1999)

Région de l'Outaouais
- **Lyne Plante**, *inf. aux.*

Région du Nord-Ouest, Nouveau-Québec
- **Suzanne Lafrenière**, *inf. aux.*

Administrateurs nommés par l'Office des Professions du Québec

Lise Bellemare (depuis le 23 décembre 1999)
Me Robert Bouchard (jusqu'au 19 novembre 1999)
André Desjardins (depuis le 11 juin 1999)
Anna-Maria Folco (depuis le 11 juin 1999)
Renée Rivest (depuis le 11 juin 1999)

Comité administratif

Régis Paradis, *inf. aux., président*
Lyne Maltais, *inf. aux., vice-présidente*
François Brady, *inf. aux., trésorier*
Conrad Normand, *inf. aux., administrateur*
André Desjardins, *administrateur nommé*
Marie-France Thibaudeau, *secrétaire*

Personnel du siège social

Régis Paradis, *inf. aux., président*

Marie-France Thibaudeau, *directrice générale et secrétaire* (depuis le 28 juin 1999)

Jo-Anne Beaulieu, *assistante-bibliotechnicienne* (jusqu'au 5 novembre 1999) et *secrétaire de direction à la direction générale* depuis le 8 novembre 1999

François Benoit, *coordonnateur de recherche* (jusqu'au 3 septembre 1999)

Lise Bernier, *agente à la formation*

Andrée Bertrand, *secrétaire de direction*

Luc Bouchard, *inf. aux., syndic*

Lise Cyr, *agente à l'admission*

Sylvie Dugas, *directrice des communications par intérim* (depuis le 10 janvier 2000)

Jerry Flowers, *opérateur en informatique II*

Nicole Houle, *inf. aux., coordonnatrice du Service de l'inspection professionnelle*

Monique Larocque, *opératrice en informatique II*

Pierrette Latendresse, *opératrice en informatique I*

Me Georges Ledoux, *avocat, Service juridique*

Micheline L'Écuyer, *directrice du Service de la formation et de l'admission*

Diane Levasseur, *directrice du Service aux membres*

Johanne Lévesque, *secrétaire-réceptionniste*

Marie-Ange Michaud, *inf. aux., coordonnatrice du Service de l'inspection professionnelle par intérim* (jusqu'au 30 juillet 1999)

Manon Salvas, *secrétaire de direction*

Francine Saucier, *directrice du Service des communications*

Jacques Sirois, *inf. aux., syndic adjoint*

Nathalie Vendette, *secrétaire à la présidence*

Claude Viet, *responsable des opérations comptables*

Rapport du président

Au cours de l'année 1999-2000, l'OIIAQ a déployé des efforts considérables afin de s'assurer de la validation et de la mise en place du nouveau programme de formation des infirmières auxiliaires.

À ce stade-ci, nous sommes donc en mesure de confirmer que le Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT) a approuvé le nouveau programme.

Le présent rapport dresse le bilan des actions entreprises par l'Ordre en vertu de son mandat et de sa mission, qui sont d'assurer la protection du public et le développement professionnel de ses membres.

Conformément à son mandat, le programme de surveillance générale de l'OIIAQ a permis de rejoindre plus de 1300 infirmières auxiliaires dans toutes les régions du Québec dans le cadre de 46 visites et une visite de relance. Ces visites de surveillance générale et le suivi de plans d'actions ont été l'occasion non seulement de vérifier la compétence des membres, mais aussi de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins.

À l'Ordre, nous avons également planifié plus de 110 journées de formation continue à travers le Québec afin de répondre aux besoins de perfectionnement exprimés par les membres. Les besoins d'actualisation se faisant plus nombreux, le Service de la formation a poursuivi l'élaboration de documents de formation à distance. Le développement de ces outils se veut un appui concret à l'obligation déontologique des membres de mettre à jour leurs connaissance

Enfin, durant l'année 1999-2000, le nombre de demandes d'information de la part du grand public à l'égard du processus disciplinaire a augmenté, de même que les demandes d'enquêtes déposées auprès du Bureau du syndic.

Le syndic, appuyé par le conseiller juridique, a traité avec toute la diligence requise l'ensemble des dossiers et plaintes qui lui ont été soumis.

LES ORIENTATIONS DE L'OIIAQ

Au début de l'exercice financier 1999-2000, l'Ordre s'était fixé comme objectifs de :

- s'assurer que les candidates à l'exercice de la profession qui entreprendront le nouveau programme de formation bénéficient de stages en chirurgie et en médecine dans les milieux appropriés ;
- continuer à faire des représentations à tous les paliers pour favoriser l'intégration des infirmières auxiliaires en CLSC ;
- accroître la visibilité de l'OIIAQ et des infirmières auxiliaires ;
- accroître la vigilance de l'Ordre pour s'assurer que les infirmières auxiliaires continueront de jouer un rôle important dans le secteur des CHSLD ;
- maintenir les acquis des infirmières auxiliaires en établissements de courte durée.

PROGRAMME DE FORMATION DES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

Le 7 avril 2000, le programme de formation SASI a été présenté au CNPEPT pour fins de recommandation et est sur le point d'être approuvé par le ministre de l'Éducation, François Legault. Conformément aux attentes, le programme conserve toute la polyvalence requise pour habiliter les futures infirmières auxiliaires à œuvrer dans tous les secteurs de soins.

Néanmoins, depuis le printemps 1999, l'Ordre a poursuivi ses démarches auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et du ministère de l'Éducation (MEQ) en vue de la mise à jour du nouveau programme de formation. C'est dans le cadre de ses démarches que nous avons été informés du report de la date d'implantation du nouveau programme SASI au mois de septembre 2000.

Nous voulions nous assurer que certaines modifications proposées par le MSSS ne compromettent pas la polyvalence du programme, et qu'elles respectent les exigences formulées par l'OIIAQ.

En dépit de l'implantation du programme SASI, prévue pour septembre 2000, l'OIIAQ entend demeurer vigilant afin de s'assurer du maintien et de la disponibilité des stages de médecine et de chirurgie.

IMPLICATION DE L'ORDRE DANS LA RÉGION MAURICIE-CENTRE DU QUÉBEC

En septembre dernier, l'OIIAQ a été saisi d'un dossier mis de l'avant par la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de la Mauricie et du Centre du Québec (RRSSS) et les directeurs généraux des établissements ayant une mission de longue durée. Ce dossier concernait la résorption des surplus d'effectifs, dont les surplus d'infirmières auxiliaires.

Dans un document intitulé *Stratégie de résorption des surplus d'effectifs*, la RRSSS proposait effectivement 4 scénarios pour résorber le nombre d'infirmières auxiliaires (64) inscrites au Service de replacement de la main-d'œuvre (SRMO).

Ces scénarios consistaient en :

- un programme subventionné de recyclage d'infirmières auxiliaires en infirmières ;
- un programme non subventionné de recyclage d'infirmières auxiliaires en infirmières ;
- un programme de départ volontaire d'infirmières auxiliaires ;
- un programme de rachat de postes d'infirmières auxiliaires.

Outre ces 4 scénarios, les conclusions d'une étude commandée par la RRSSS auprès de la firme Équipe en relation organisationnelle en santé (Éros) ont également retenu notre attention. Cette étude proposait en effet une nouvelle norme de financement des CHSLD, qui réduisait la proportion de professionnels à 31 % (21 % d'infirmières et 10 % d'infirmières auxiliaires) par rapport à celle de 1996, qui prévoyait un ratio de 35 % de professionnels (14 % d'infirmières et 21 % d'infirmières auxiliaires). Selon les informations transmises par la RRSSS, les gestionnaires des CHSLD pouvaient cependant choisir l'une ou l'autre des normes.

L'OIIAQ est alors intervenu auprès du président du conseil d'administration de la RRSSS et des députés des circonscriptions de Trois-Rivières et d'Arthabaska, pour leur faire valoir que la décision de la RRSSS non seulement ne respectait pas les orientations du MSSS, mais que les sommes consacrées à l'application de ces mesures n'étaient pas judicieusement utilisées. Au terme de ces démarches, la RRSSS a fait parvenir une lettre aux établissements les invitant à ne pas retenir les scénarios de financement proposés par Éros. Par la même occasion, elle leur demandait de maximiser l'utilisation des compétences des infirmières auxiliaires.

L'OIIAQ a aussi profité d'une assemblée publique du conseil d'administration de la RRSSS pour questionner les membres relativement au bien-fondé de leur stratégie concernant la résorption des surplus d'effectifs et leurs impacts sur les infirmières auxiliaires. Ces pressions ont incité la RRSSS à faire marche arrière en abandonnant le programme de rachat des postes d'infirmières auxiliaires.

Rapport du président

Au cours de l'année 1999-2000, l'OIIAQ a déployé des efforts considérables afin de s'assurer de la validation et de la mise en place du nouveau programme de formation des infirmières auxiliaires.

À ce stade-ci, nous sommes donc en mesure de confirmer que le Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT) a approuvé le nouveau programme.

Le présent rapport dresse le bilan des actions entreprises par l'Ordre en vertu de son mandat et de sa mission, qui sont d'assurer la protection du public et le développement professionnel de ses membres.

Conformément à son mandat, le programme de surveillance générale de l'OIIAQ a permis de rejoindre plus de 1300 infirmières auxiliaires dans toutes les régions du Québec dans le cadre de 46 visites et une visite de relance. Ces visites de surveillance générale et le suivi de plans d'actions ont été l'occasion non seulement de vérifier la compétence des membres, mais aussi de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins.

À l'Ordre, nous avons également planifié plus de 110 journées de formation continue à travers le Québec afin de répondre aux besoins de perfectionnement exprimés par les membres. Les besoins d'actualisation se faisant plus nombreux, le Service de la formation a poursuivi l'élaboration de documents de formation à distance. Le développement de ces outils se veut un appui concret à l'obligation déontologique des membres de mettre à jour leurs connaissances.

Enfin, durant l'année 1999-2000, le nombre de demandes d'information de la part du grand public à l'égard du processus disciplinaire a augmenté, de même que les demandes d'enquêtes déposées auprès du Bureau du syndic.

Le syndic, appuyé par le conseiller juridique, a traité avec toute la diligence requise l'ensemble des dossiers et plaintes qui lui ont été soumis.

LES ORIENTATIONS DE L'OIIAQ

Au début de l'exercice financier 1999-2000, l'Ordre s'était fixé comme objectifs de :

- s'assurer que les candidates à l'exercice de la profession qui entreprendront le nouveau programme de formation bénéficient de stages en chirurgie et en médecine dans les milieux appropriés ;
- continuer à faire des représentations à tous les paliers pour favoriser l'intégration des infirmières auxiliaires en CLSC ;
- accroître la visibilité de l'OIIAQ et des infirmières auxiliaires ;
- accroître la vigilance de l'Ordre pour s'assurer que les infirmières auxiliaires continueront de jouer un rôle important dans le secteur des CHSLD ;
- maintenir les acquis des infirmières auxiliaires en établissements de courte durée.

PROGRAMME DE FORMATION DES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

Le 7 avril 2000, le programme de formation SASI a été présenté au CNPEPT pour fins de recommandation et est sur le point d'être approuvé par le ministre de l'Éducation, François Legault. Conformément aux attentes, le programme conserve toute la polyvalence requise pour habiliter les futures infirmières auxiliaires à œuvrer dans tous les secteurs de soins.

Néanmoins, depuis le printemps 1999, l'Ordre a poursuivi ses démarches auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et du ministère de l'Éducation (MEQ) en vue de la mise à jour du nouveau programme de formation. C'est dans le cadre de ses démarches que nous avons été informés du report de la date d'implantation du nouveau programme SASI au mois de septembre 2000.

Nous voulions nous assurer que certaines modifications proposées par le MSSS ne compromettent pas la polyvalence du programme, et qu'elles respectent les exigences formulées par l'OIIAQ.

En dépit de l'implantation du programme SASI, prévue pour septembre 2000, l'OIIAQ entend demeurer vigilant afin de s'assurer du maintien et de la disponibilité des stages de médecine et de chirurgie.

IMPLICATION DE L'ORDRE DANS LA RÉGION MAURICIE-CENTRE DU QUÉBEC

En septembre dernier, l'OIIAQ a été saisi d'un dossier mis de l'avant par la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de la Mauricie et du Centre du Québec (RRSSS) et les directeurs généraux des établissements ayant une mission de longue durée. Ce dossier concernait la résorption des surplus d'effectifs, dont les surplus d'infirmières auxiliaires.

Dans un document intitulé *Stratégie de résorption des surplus d'effectifs*, la RRSSS proposait effectivement 4 scénarios pour résorber le nombre d'infirmières auxiliaires (64) inscrites au Service de replacement de la main-d'œuvre (SRMO).

Ces scénarios consistaient en :

- un programme subventionné de recyclage d'infirmières auxiliaires en infirmières ;
- un programme non subventionné de recyclage d'infirmières auxiliaires en infirmières ;
- un programme de départ volontaire d'infirmières auxiliaires ;
- un programme de rachat de postes d'infirmières auxiliaires.

Outre ces 4 scénarios, les conclusions d'une étude commandée par la RRSSS auprès de la firme Équipe en relation organisationnelle en santé (Éros) ont également retenu notre attention. Cette étude proposait en effet une nouvelle norme de financement des CHSLD, qui réduisait la proportion de professionnels à 31 % (21 % d'infirmières et 10 % d'infirmières auxiliaires) par rapport à celle de 1996, qui prévoyait un ratio de 35 % de professionnels (14 % d'infirmières et 21 % d'infirmières auxiliaires). Selon les informations transmises par la RRSSS, les gestionnaires des CHSLD pouvaient cependant choisir l'une ou l'autre des normes.

L'OIIAQ est alors intervenu auprès du président du conseil d'administration de la RRSSS et des députés des circonscriptions de Trois-Rivières et d'Arthabaska, pour leur faire valoir que la décision de la RRSSS non seulement ne respectait pas les orientations du MSSS, mais que les sommes consacrées à l'application de ces mesures n'étaient pas judicieusement utilisées. Au terme de ces démarches, la RRSSS a fait parvenir une lettre aux établissements les invitant à ne pas retenir les scénarios de financement proposés par Éros. Par la même occasion, elle leur demandait de maximiser l'utilisation des compétences des infirmières auxiliaires.

L'OIIAQ a aussi profité d'une assemblée publique du conseil d'administration de la RRSSS pour questionner les membres relativement au bien-fondé de leur stratégie concernant la résorption des surplus d'effectifs et leurs impacts sur les infirmières auxiliaires. Ces pressions ont incité la RRSSS à faire marche arrière en abandonnant le programme de rachat des postes d'infirmières auxiliaires.

L'Ordre a par ailleurs constaté que les autres mesures préconisées dans la stratégie de la RRSSS ont eu bien peu de succès auprès des infirmières auxiliaires. Aussi, le CLSC de Nicolet a décidé de procéder à l'embauche de trois infirmières auxiliaires.

INTERVENTION DE L'OIIAQ DANS LE DOSSIER DES CHSLD DE BEAUCE

L'OIIAQ est intervenu auprès de la RRSSS de Chaudière-Appalaches et de la direction des CHSLD de Beauce, pour demander une augmentation du financement de cet établissement dans le but d'accroître le taux de satisfaction des besoins des bénéficiaires. De concert avec les infirmières auxiliaires oeuvrant dans ledit établissement, l'Ordre a convaincu la direction des CHSLD de conserver certains postes d'infirmières auxiliaires et de maintenir leur niveau d'utilisation.

LA POSITION DE L'OIIAQ RELATIVE AU RAPPORT DE L'AHQ CONCERNANT LA PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

À la suite du dépôt, en mars 1999, du rapport de l'AHQ intitulé *L'identification des compétences requises par les infirmières et le personnel d'assistance en fonction des besoins des clientèles du réseau de la santé et des services sociaux*, l'OIIAQ a fait connaître ses réactions concernant certaines recommandations.

L'Ordre s'est particulièrement insurgé contre la recommandation qui préconisait l'abolition du programme de formation des infirmières auxiliaires et la mise sur pied d'un nouveau programme. Celui-ci serait destiné à une nouvelle catégorie de personnel identifié comme des assistants aux bénéficiaires, regroupant des infirmières auxiliaires, des préposés aux bénéficiaires et des auxiliaires familiales.

Nous avons aussi rappelé à l'AHQ notre volonté de participer de façon constructive à toutes les discussions entourant l'amélioration de la qualité des services de santé et des services sociaux. Enfin, l'Ordre a tenu à signaler que l'AHQ devrait privilégier l'utilisation accrue des infirmières auxiliaires plutôt que de souhaiter ouvertement leur disparition.

LE DÉPÔT D'UN MÉMOIRE DE L'OIIAQ CONCERNANT L'EXPLOITATION DES PERSONNES ÂGÉES.

L'OIIAQ a demandé de se faire entendre et d'être autorisé à déposer un mémoire aux audiences tenues par la Commission des droits de la personne et de la protection de la jeunesse sur l'exploitation des personnes âgées.

L'importance d'offrir de meilleurs services et un support adéquat aux aidants naturels, notamment par le biais des CLSC, sont deux préoccupations qui ressortent de notre mémoire.

Nous avons aussi recommandé d'adopter des normes acceptables devant s'appliquer à l'ensemble des établissements, en ce qui a trait au niveau de satisfaction des besoins des bénéficiaires.

Dans cette même optique, une autre recommandation a été présentée. Celle-ci réclame l'application de normes de contrôle devant s'appliquer aux établissements privés, concernant notamment la qualification du personnel et leur présence en nombre suffisant.

Enfin, l'Ordre a suggéré certaines modifications législatives. Parmi celles-ci, notons une modification de l'article 189 du Code des professions qui permettrait aux ordres professionnels de déposer une plainte pénale contre des employeurs et/ou leurs dirigeants qui encouragent ou autorisent des pratiques permettant à du personnel non infirmier de dispenser des soins infirmiers.

Il a aussi proposé de modifier la Loi sur la santé et les services sociaux de façon à améliorer le mécanisme de plainte destiné aux usagers des établissements publics. Il s'agirait en fait d'étendre l'exercice de ce recours à des personnes et organismes pouvant signaler toute situation mettant en cause la qualité des services. Les résidants de tous les établissements privés pourraient également avoir accès à ce recours.

LA RÉFORME DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

Après une première tentative de réformer le système professionnel québécois en 1997, la ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, Me Linda Goupil, est revenue à la charge. À l'occasion d'un colloque organisé par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et l'Office des professions du Québec (OPQ) soulignant le 25e anniversaire du Code des professions, la ministre a annoncé le 26 novembre dernier un plan d'action concernant la mise à jour du système professionnel.

Regroupant près de 265 000 personnes inscrites auprès de 44 ordres professionnels, l'Ordre est d'avis que le système actuel doit se moderniser pour s'adapter aux changements socio-économiques et technologiques.

Les trois principaux objectifs proposés au plan d'action sont :

- **l'assouplissement et l'allègement du cadre réglementant l'exercice des professions du Québec ;**
- **l'amélioration des mécanismes de protection du public prévus par le Code des professions ;**
- **la mise en place de conditions propices à la coexistence de disciplines différentes, ainsi que la mise en commun de leurs compétences respectives.**

Dans le cadre de ce plan d'action, plusieurs chantiers de travail seront mis en oeuvre, visant soit à alléger la réglementation professionnelle, à améliorer le rendement des mécanismes d'inspection professionnelle et de la discipline, à autoriser des formes de regroupement plus modernes pour les professionnels ou à évaluer les bénéfices nets du système professionnel pour la société. Fait notable; sur six chantiers proposés, un seul touche le secteur de la santé, qui rassemble pourtant plus de la moitié des 44 ordres professionnels existants. Le chantier qui concerne plus spécifiquement les infirmières auxiliaires aborde la question de la modernisation de l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines. Le calendrier de travail de ce dernier chantier s'étalera sur une période de trois ans.

Cette révision était certes attendue dans le milieu professionnel. Elle s'inscrit en continuité avec la démarche proposée par l'ex-ministre de la Justice, Serge Ménard, et par l'Office des professions, alors présidé par Robert Diamant. Ces derniers avaient entrepris en 1997 une réforme en vue d'adapter le système professionnel québécois à l'an 2000. Mais à vrai dire, très peu de véritables changements ont été réalisés jusqu'à présent. L'OIIAQ a donc indiqué qu'il est favorable à la mise à jour du système professionnel québécois et est déterminé à collaborer avec l'Office des professions et la ministre responsable pour faire avancer le dossier. Cependant, l'Ordre souhaite que les travaux permettent d'identifier, cette fois-ci, des solutions concrètes pour améliorer le système professionnel.

Toutefois, l'Ordre estime que la démarche proposée peut être bonifiée. Ainsi, nous considérons que certains aspects ont été oubliés dans le plan d'action de la ministre. La question des titres réservés n'est mentionnée nulle part dans ce projet. C'est pourtant une question cruciale pour l'OIIAQ.

L'Ordre juge donc opportun de discuter de cette question dans le cadre du 6e chantier ou d'en créer un 7e portant spécifiquement sur ce sujet. Ce chantier aurait pour objectif d'étudier la problématique des ordres à titre réservé et les moyens leur permettant de mieux remplir leur mandat de protection du public, notamment l'adhésion obligatoire.

L'Ordre croit qu'il faut aussi se montrer prudent concernant d'autres objectifs identifiés dans le projet, notamment l'assouplissement et l'allègement du cadre réglementaire. Ainsi, il est d'avis qu'il faut exclure clairement et de façon non équivoque la possibilité de déléguer des actes à du personnel non infirmier, entre autres aux préposés aux bénéficiaires et aux auxiliaires familiales, lesquels n'ont pas les compétences et les habiletés pour dispenser ou prodiguer des soins infirmiers.

L'OIIAQ souhaite que la mise à jour du système professionnel québécois permette de reconnaître davantage l'autonomie des professionnels. Il nous paraît essentiel de solutionner et d'aplanir les difficultés vécues au quotidien par les infirmières auxiliaires Il est tout aussi urgent de remplacer les décrets de délégations d'actes par une réglementation d'application générale précisant plus clairement la capacité légale des infirmières auxiliaires. L'Ordre espère enfin que cette réforme permettra aux professionnels de mieux répondre aux besoins de la

LA RÉFORME DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

Après une première tentative de réformer le système professionnel québécois en 1997, la ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, Me Linda Goupil, est revenue à la charge. À l'occasion d'un colloque organisé par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et l'Office des professions du Québec (OPQ) soulignant le 25e anniversaire du Code des professions, la ministre a annoncé le 26 novembre dernier un plan d'action concernant la mise à jour du système professionnel.

Regroupant près de 265 000 personnes inscrites auprès de 44 ordres professionnels, l'Ordre est d'avis que le système actuel doit se moderniser pour s'adapter aux changements socio-économiques et technologiques.

Les trois principaux objectifs proposés au plan d'action sont :

- **l'assouplissement et l'allègement du cadre réglementant l'exercice des professions du Québec ;**
- **l'amélioration des mécanismes de protection du public prévus par le Code des professions ;**
- **la mise en place de conditions propices à la coexistence de disciplines différentes, ainsi que la mise en commun de leurs compétences respectives.**

Dans le cadre de ce plan d'action, plusieurs chantiers de travail seront mis en oeuvre, visant soit à alléger la réglementation professionnelle, à améliorer le rendement des mécanismes d'inspection professionnelle et de la discipline, à autoriser des formes de regroupement plus modernes pour les professionnels ou à évaluer les bénéfices nets du système professionnel pour la société. Fait notable: sur six chantiers proposés, un seul touche le secteur de la santé, qui rassemble pourtant plus de la moitié des 44 ordres professionnels existants. Le chantier qui concerne plus spécifiquement les infirmières auxiliaires aborde la question de la modernisation de l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines. Le calendrier de travail de ce dernier chantier s'étalera sur une période de trois ans.

Cette révision était certes attendue dans le milieu professionnel. Elle s'inscrit en continuité avec la démarche proposée par l'ex-ministre de la Justice, Serge Ménard, et par l'Office des professions, alors présidé par Robert Diamant. Ces derniers avaient entrepris en 1997 une réforme en vue d'adapter le système professionnel québécois à l'an 2000. Mais à vrai dire, très peu de véritables changements ont été réalisés jusqu'à présent. L'OIIAQ a donc indiqué qu'il est favorable à la mise à jour du système professionnel québécois et est déterminé à collaborer avec l'Office des professions et la ministre responsable pour faire avancer le dossier. Cependant, l'Ordre souhaite que les travaux permettent d'identifier, cette fois-ci, des solutions concrètes pour améliorer le système professionnel.

Toutefois, l'Ordre estime que la démarche proposée peut être bonifiée. Ainsi, nous considérons que certains aspects ont été oubliés dans le plan d'action de la ministre. La question des titres réservés n'est mentionnée nulle part dans ce projet. C'est pourtant une question cruciale pour l'OIIAQ.

L'Ordre juge donc opportun de discuter de cette question dans le cadre du 6e chantier ou d'en créer un 7e portant spécifiquement sur ce sujet. Ce chantier aurait pour objectif d'étudier la problématique des ordres à titre réservé et les moyens leur permettant de mieux remplir leur mandat de protection du public, notamment l'adhésion obligatoire.

L'Ordre croit qu'il faut aussi se montrer prudent concernant d'autres objectifs identifiés dans le projet, notamment l'assouplissement et l'allègement du cadre réglementaire. Ainsi, il est d'avis qu'il faut exclure clairement et de façon non équivoque la possibilité de déléguer des actes à du personnel non infirmier, entre autres aux préposés aux bénéficiaires et aux auxiliaires familiales, lesquels n'ont pas les compétences et les habiletés pour dispenser ou prodiguer des soins infirmiers.

L'OIIAQ souhaite que la mise à jour du système professionnel québécois permette de reconnaître davantage l'autonomie des professionnels. Il nous paraît essentiel de solutionner et d'aplanir les difficultés vécues au quotidien par les infirmières auxiliaires. Il est tout aussi urgent de remplacer les décrets de délégations d'actes par une réglementation d'application générale précisant plus clairement la capacité légale des infirmières auxiliaires. L'Ordre espère enfin que cette réforme permettra aux professionnels de mieux répondre aux besoins de la

population, qu'elle favorisera l'utilisation optimale de la compétence de tous les professionnels, particulièrement ceux qui oeuvrent dans le système de santé.

LE RÈGLEMENT AUTORISANT LES ÉTUDIANTES DE DEUXIÈME ANNÉE EN SOINS INFIRMIERS À POSER DES ACTES INFIRMIERS

Dès que l'OIIAQ a été informé de l'intention de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) d'adopter un tel règlement et de le soumettre pour adoption par le gouvernement, nous avons immédiatement mis en œuvre différents moyens d'action visant à faire connaître notre plus vive opposition à ce projet.

Dans un premier temps, l'Ordre a sollicité des rencontres avec le président de l'Office des professions du Québec et le sous-ministre adjoint du MSSS. Ces rencontres nous ont permis de connaître les détails du projet.

Dans un deuxième temps, l'OIIAQ a fait parvenir à l'ensemble des membres un bulletin spécial, accompagné d'un projet de pétition et de lettre devant être transmises aux députés.

Six (6) conférences de presses ont ensuite été tenues à Montréal, Québec, Sherbrooke, Hull, Trois-Rivières et Chicoutimi pour manifester notre opposition au projet de règlement. Ces conférences de presse ont fait l'objet de nombreux reportages à la télévision et à la radio. Plusieurs articles ont été publiés dans les divers journaux du Québec. À titre de président, j'ai aussi participé à l'émission *Le TVA en direct*, animée par Paul Larocque, le 11 avril dernier.

Le 12 avril, l'Ordre a rencontré les porte-parole de l'Opposition officielle en matière de santé et de lois professionnelles. Le même jour, deux représentants du cabinet de la ministre de la Santé, Pauline Marois, nous rencontraient pour connaître notre position dans ce dossier. Par la même occasion, nous leur avons demandé de surseoir à l'adoption de ce règlement.

Deux jours plus tard, soit le 14 avril, l'Ordre a aussi rencontré le président et la vice-présidente de l'OPQ. Nous leur avons transmis nos remarques et commentaires relatifs au contenu du projet de règlement.

Malgré toutes ces pressions, le gouvernement a approuvé le 19 avril dernier le règlement de l'OIIQ, qui autorisera des étudiantes de deuxième année en soins infirmiers à poser des actes infirmiers. Ce règlement est entré en vigueur le 26 avril 2000.

LA PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE INFIRMIÈRE AUXILIAIRE

En réponse à la demande de l'OIIAQ, le MSSS a accepté de créer un Forum sur la main-d'œuvre infirmière auxiliaire. Dans une lettre datée du 7 février 2000, le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, Pierre Roy, a proposé d'entreprendre un processus de planification de main-d'oeuvre s'adressant spécifiquement aux infirmières auxiliaires dans le but d'établir, les besoins futurs en main-d'œuvre infirmière auxiliaire, en fonction de modèles de dispensation de soins retenus.

Un groupe de travail sera bientôt mis sur pied. Son mandat sera de présenter au MSSS un plan d'action en vue de concrétiser les orientations choisies. Les travaux seront réalisés sous la responsabilité du sous-ministre adjoint aux relations professionnelles, monsieur Gilles Gauthier. Le projet de planification de la main-d'œuvre pour les infirmières auxiliaires, qui servira de base aux discussions, a été élaboré par la Direction de la recherche et de la planification et du développement de la main-d'œuvre (DGMPO). L'analyse du projet se fera au cours des prochains mois.

L'Ordre est convaincu qu'une telle démarche sera profitable à tous points de vue. La première rencontre du forum, présidé par le sous-ministre adjoint aux relations professionnelles, Gilles Gauthier, a eu lieu le 27 avril dernier. Ce forum, chargé de mettre en commun les expertises liées à la planification des effectifs, est composé des organismes suivants: les associations d'employeurs, les syndicats qui représentent les infirmières auxiliaires, la Conférence des régies régionales de la Santé et des Services sociaux, le MEQ et l'OIIAQ.

L'Ordre a tenu à clarifier certaines questions dans le but

de déterminer adéquatement les besoins futurs en infirmières auxiliaires. Dans une lettre adressée à Pierre Gingras, chef de la DGMPO au MSSS, en date du 1er décembre 1999, l'Ordre a réitéré sa volonté de participer de façon constructive à cet exercice. Mais tout d'abord, l'OIIAQ a convié le MSSS à utiliser judicieusement les ressources infirmières auxiliaires dont il dispose déjà et à faire une évaluation rigoureuse des compétences dont il aura besoin. Nous avons également incité le MSSS à démontrer sa capacité d'intervenir, au besoin, auprès de ses partenaires (régies régionales, établissements de santé) pour s'assurer du respect de la politique qu'il mettra en place. Cette intervention s'avèrera cruciale en raison de la pénurie importante de personnel infirmier et de la situation financière difficile que traverse le réseau de la santé.

Enfin, l'Ordre a donné son accord aux objectifs de la planification, visant à mesurer les besoins actuels et futurs d'infirmières auxiliaires tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Toutefois, l'OIIAQ juge essentiel que cette planification tienne compte des divers besoins des établissements qui pourraient être comblés par les infirmières auxiliaires dans tous les secteurs de soins, incluant ceux de courte et de longue durée ainsi que les soins à domicile.

OPÉRATIONS DE PRESSE ET PROMOTION

Au cours de la dernière année, l'OIIAQ est intervenu publiquement à plusieurs reprises, notamment à l'occasion de la grève des infirmières de l'été 1999. Lors de la crise des urgences au cours de l'hiver 2000, plusieurs journaux ont publié une opinion émise par le président de l'OIIAQ, réclamant l'utilisation accrue des infirmières auxiliaires. Les interventions de l'Ordre dans le dossier du règlement autorisant les étudiantes infirmières de 2e année à poser certains actes infirmiers ont été largement diffusées dans les médias écrits et électroniques.

De plus, l'Ordre a fait paraître des publicités dans divers médias, notamment dans les cahiers spéciaux *Professions, Femmes et Société* (4 mars 2000), et *Santé* (1er avril) du journal *Le Devoir*. L'OIIAQ a aussi acheté des publicités dans la revue de l'Association des CLSC et CHSLD du Québec, et dans *le Quotidien* de Chicoutimi.

Nous avons profité de la publication de deux guides sur la formation et l'emploi pour mieux faire connaître la profession d'infirmière auxiliaire.

Finalement, l'Ordre a participé au Salon Emploi-Formation tenu au Palais des congrès de Montréal, les 22 et 23 mars derniers.

JOURNÉE DU 5 MAI

Comme à chaque année, l'OIIAQ a soutenu ses membres à l'organisation et à la tenue d'évènements soulignant la Journée de l'infirmière auxiliaire (aide financière, macarons et affiches).

50e ANNIVERSAIRE DE L'EXISTENCE DE LA PROFESSION

En vue de célébrer cet événement marquant, l'OIIAQ a planifié certaines activités dans le cadre de son congrès 2000. Nous comptons faire connaître l'histoire de la profession en soulignant notamment la contribution de ceux et celles qui ont été à l'origine de la fondation de la première école d'infirmières auxiliaires.

MOT DE REMERCIEMENT

En terminant, je remercie tous les membres du Bureau de l'Ordre de même que les cadres et employés du siège social pour la qualité de leur engagement durant l'année 1999-2000. Ce travail d'équipe s'est révélé indispensable au succès de toutes les actions entreprises durant cette période.

Le président,

Régis Paradis

Régis Paradis, inf. aux.

Rapport de la directrice générale et secrétaire

Nouvellement entrée en fonction le 28 juin 1999, la directrice générale voit à la réalisation du mandat de protection du public par l'application des lois et règlements. Elle dirige et coordonne toutes les activités de l'Ordre. Elle est responsable de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles. Elle s'assure que l'administration générale soit conforme aux principes de saine gestion. Elle contribue en outre à l'avancement de la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire.

Le secrétaire de l'Ordre est responsable d'assumer chacune des fonctions et obligations qui lui sont dévolues par le Code des professions du Québec et des règlements applicables de l'Ordre. Ces fonctions sont reliées à l'inscription au Tableau des membres, à la planification, à l'organisation et à la convocation aux assemblées du Bureau, du comité administratif ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle. Il veille aussi la rédaction des procès-verbaux et au suivi des décisions du Bureau, du comité administratif et de l'assemblée générale. Il doit également organiser et assurer le bon déroulement des élections à la présidence de l'Ordre et des administrateurs du Bureau.

Voici les divers dossiers et actions qui ont été accomplis depuis un an.

Dossiers administratifs

Les membres du personnel cadre se sont réunis en juin dernier afin d'élaborer le plan stratégique ainsi que le plan d'action annuel de l'OIIAQ. Dans le cadre du plan d'action, la direction générale a veillé au suivi des stratégies et des actions.

Le 1er septembre 1999, le Bureau a souscrit à une police d'assurance de responsabilité professionnelle pour les administrateurs et les dirigeants. Les membres du Bureau ont suivi une formation touchant les prémisses, les pratiques et le rôle d'un Bureau performant. Un rapport a ensuite été presenté, ainsi qu'une analyse et un plan d'action en vue d'une meilleure gouvernance. Voici les principaux points adoptés dans ce plan :

- créer un comité de gouvernance (3 à 4 personnes) ;
- réviser l'ensemble des politiques existantes ;
- réviser les règlements versus les résolutions ;
- réviser l'imputabilité des opérations du directeur général et secrétaire (pouvoirs et responsabilités) ;
- développer des critères d'évaluation du rendement des services et programmes ;
- dresser une liste de risques ;
- revoir les mandats des comités, par exemple le comité administratif et le comité de congrès ;
- établir un code de discipline des administrateurs de l'Ordre.

Le siège social de l'Ordre offre maintenant un environnement sans fumée depuis la mise en application de la loi sur le tabagisme.

En ce qui a trait aux ressources humaines, la direction générale a réalisé :

- la révision des tâches et fonctions de l'ensemble du personnel syndiqué ;
- la rédaction et révision d'un plan de procédures des opérations informatiques ;
- le renouvellement de la convention collective, effective jusqu'en 2002 ;
- la révision du répertoire des conditions de travail du personnel cadre ;
- la mise en place d'un mode d'évaluation du personnel cadre et non-cadre.

Rapport de la directrice générale et secrétaire

Nouvellement entrée en fonction le 28 juin 1999, la directrice générale voit à la réalisation du mandat de protection du public par l'application des lois et règlements. Elle dirige et coordonne toutes les activités de l'Ordre. Elle est responsable de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles. Elle s'assure que l'administration générale soit conforme aux principes de saine gestion. Elle contribue en outre à l'avancement de la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire.

Le secrétaire de l'Ordre est responsable d'assumer chacune des fonctions et obligations qui lui sont dévolues par le Code des professions du Québec et des règlements applicables de l'Ordre. Ces fonctions sont reliées à l'inscription au Tableau des membres, à la planification, à l'organisation et à la convocation aux assemblées du Bureau, du comité administratif ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle. Il veille aussi la rédaction des procès-verbaux et au suivi des décisions du Bureau, du comité administratif et de l'assemblée générale. Il doit également organiser et assurer le bon déroulement des élections à la présidence de l'Ordre et des administrateurs du Bureau.

Voici les divers dossiers et actions qui ont été accomplis depuis un an.

Dossiers administratifs

Les membres du personnel cadre se sont réunis en juin dernier afin d'élaborer le plan stratégique ainsi que le plan d'action annuel de l'OIIAQ. Dans le cadre du plan d'action, la direction générale a veillé au suivi des stratégies et des actions.

Le 1er septembre 1999, le Bureau a souscrit à une police d'assurance de responsabilité professionnelle pour les administrateurs et les dirigeants. Les membres du Bureau ont suivi une formation touchant les prémisses, les pratiques et le rôle d'un Bureau performant. Un rapport a ensuite été présenté, ainsi qu'une analyse et un plan d'action en vue d'une meilleure gouvernance. Voici les principaux points adoptés dans ce plan :

- créer un comité de gouvernance (3 à 4 personnes) ;
- réviser l'ensemble des politiques existantes ;
- réviser les règlements versus les résolutions ;
- réviser l'imputabilité des opérations du directeur général et secrétaire (pouvoirs et responsabilités) ;
- développer des critères d'évaluation du rendement des services et programmes ;
- dresser une liste de risques ;
- revoir les mandats des comités, par exemple le comité administratif et le comité de congrès ;
- établir un code de discipline des administrateurs de l'Ordre.

Le siège social de l'Ordre offre maintenant un environnement sans fumée depuis la mise en application de la loi sur le tabagisme.

En ce qui a trait aux ressources humaines, la direction générale a réalisé :

- la révision des tâches et fonctions de l'ensemble du personnel syndiqué ;
- la rédaction et révision d'un plan de procédures des opérations informatiques ;
- le renouvellement de la convention collective, effective jusqu'en 2002 ;
- la révision du répertoire des conditions de travail du personnel cadre ;
- la mise en place d'un mode d'évaluation du personnel cadre et non-cadre.

Pour les ressources matérielles, nous avons terminé :

- l'installation d'un système téléphonique à fibre optique conforme à l'an 2000 ;
- l'installation d'un système d'incendie adéquat et la correction des lacunes du système de sécurité actuel du siège social ;
- le développement d'un répertoire d'inventaire de tout le matériel informatique.

Pour la gestion des ressources financières, nous avons procédé à :

- l'installation et la mise sur pied d'un nouveau système comptable ;
- le développement d'un plan de visibilité et de commandites dans le cadre du 50e anniversaire de la profession ;
- la recherche de partenaires ;
- des promesses réalisées de plus de 27 000 $ en commandites.

En ce qui concerne la gestion du réseau, du système informatique et du site Internet, nous avons effectué :

- l'installation d'un système de communication électronique (intranet) avec tout le personnel du siège social ;
- une modification informatique au Tableau des membres relative aux employeurs ;
- le maintien du site Internet et de ses composantes (pages santé, calendrier des activités et bibliothèque virtuelle) ;
- la correction des lacunes liées au tri d'envois aux membres.

À la suite du colloque du 25e anniversaire de l'Office des professions du Québec, nous avons été sensibilisés au nouvel environnement de la pratique professionnelle. L'OIIAQ, tout comme les autres ordres professionnels, est et sera touché par le nouvel environnement technologique. Les conséquences anticipées de ces changements sur les fonctions des ordres professionnels touchent la protection du public et le développement professionnel.

Dossiers professionnels

Étude nationale sur les soins infirmiers

Depuis septembre dernier, la directrice générale participe à titre de membre du comité directeur à l'élaboration d'une étude nationale sectorielle sur les soins infirmiers. Cette étude fut initiée par Santé Canada et sera financée par Ressources humaines Canada. Cette initiative émane d'un constat démographique dont nous sommes toutes et tous conscients ; les ressources humaines actuelles en soins infirmiers ne pourront pallier aux besoins futurs de la population en matière de santé et bien-être.

Ainsi l'objectif de cette étude est de fournir toutes les informations nécessaires pour soutenir et développer une stratégie nationale en ressources humaines dans le secteur des soins infirmiers.

Les cueillettes des données toucheront principalement l'offre et la demande des services professionnels en soins infirmiers, la formation et les modes d'expansion au programme de formation initial et continu, l'amélioration et les ajustements reliés aux conditions de travail, les modèles d'attraction et de rétention à la profession, les moyens pour valoriser la profession, les facteurs et les effets de la mobilité de la main-d'œuvre et de l'immigration ainsi que les liens avec les autres professionnels de la santé.

Participation à un projet avec l'Institut canadien d'information en santé (ICIS)

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre a été invitée à siéger au comité consultatif sur le projet de développement d'une base de données nationale initié par l'Institut canadien d'information en santé. Cette participation ou cette étude s'étalera sur deux ans.

L'objectif de ce comité est de donner des conseils à ICIS sur le développement de cette base de données. Près de vingt questions devront être intégrées ultérieurement au formulaire de l'avis de cotisation de l'OIIAQ. Les informations transmises à ICIS tiendront compte des principes et des politiques pour la protection de l'information sur la santé, du respect à la vie privée et de la confidentialité de

l'information sur la santé. L'ICIS souhaite compléter ce projet en l'an 2002.

Dossier finances

Le départ du coordonnateur à la recherche, l'absence de la directrice des communications, la réorganisation des ressources humaines ainsi que des dépenses moindres qu'anticipées pour tous les services ont permis de redresser les finances de l'OIIAQ. Pour l'année financière 1999-2000, terminée le 31 mars 2000, l'OIIAQ affiche un excédent de 196 205 $ au lieu d'un déficit anticipé de 5 538 $. Ce montant servira à réduire le passif accumulé de l'Ordre.

Quelques activités non prévues se sont ajoutées au calendrier, dont la participation de l'OIIAQ au Salon Emploi Formation et au congrès annuel de l'Association des CLSC et des CHSDL. Le plan d'action mis en place pour riposter contre le projet de règlement concernant les étudiantes infirmières de deuxième année a également nécessité le déploiement de ressources pour les conférences de presse à Montréal, Québec et en régions.

Les états financiers vérifiés, inclus au présent rapport annuel, expliquent en détail l'excellente situation financière de l'Ordre.

Quant au budget 2000-2001, le refus par les membres d'une hausse de cotisation entraîne des compressions budgétaires de plus de 196 000$ pour l'Ordre. Ces compressions affecteront la recherche, la publication de la revue *Santé Québec*, la tenue du Congrès 2001 ainsi que le développement d'activités promotionnelles de l'OIIAQ.

Dossier du secrétaire et de la réglementation

Mise à jour du système professionnel et allègement de la réglementation

À l'ère de la mondialisation, le système professionnel québécois est actuellement sous révision. Le plan d'action, proposé par la ministre de la Justice, Me Linda Goupil, se divise en six chantiers dont l'un touche plus spécifiquement la profession d'infirmière auxiliaire. La participation à ce chantier mobilisera une partie des ressources de la direction de l'OIIAQ.

Règlement en regard aux élections des membres du Bureau

L'Ordre a fait publier dans la revue *Santé Québec* du printemps 2000 les récentes modifications réglementaires concernant le règlement modifiant le règlement sur les élections au Bureau de l'OIIAQ et abrogeant le Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au Bureau de l'OIIAQ. Ce règlement est entré en vigueur le 27 janvier 2000.

Mobilité de la main-d'œuvre

Dans le cadre de l'accord sur le commerce intérieur au Canada, l'OIIAQ suit avec grand intérêt le dossier de la mobilité de la main-d'œuvre chez différents corps professionnels, dont les infirmières auxiliaires. Ce dossier est présentement à l'étape de l'étude. L'Ordre a déjà rencontré diverses instances provinciales à ce sujet. En tant qu'ordre professionnel régi par le Code des professions du Québec, l'OIIAQ devra toutefois obtenir le consentement de l'Office des professions du Québec avant de signer une entente interprovinciale. La prochaine rencontre aura lieu en septembre 2000.

Avis de cotisation et membres au Tableau

Les avis de cotisation pour l'année 2000-2001 ont été envoyés en janvier dernier. Quant à la fermeture du Tableau au 31 mars 2000, 16 405 membres de la profession actifs ont été dénombrés. Ce nombre est inférieur à celui de l'an dernier. Cette situation peut éventuellement créer un problème de distribution des soins infirmiers au Québec. À cet effet, plusieurs partenaires œuvrant dans le secteur de la santé initient actuellement des projets d'analyse et d'action en vue de combler cette déficience. D'autres statistiques, tels les nouveaux inscrits ou les émissions de permis, sont aussi disponibles dans les pages suivantes de ce rapport annuel.

Registre

Le secrétaire procède actuellement au développement d'un registre des résolutions des réunions du comité administratif et des séances du Bureau. Au terme de ce rapport, le registre de l'année sera terminé.

Statistiques

Après compilation des données recueillies d'un questionnaire distribué en mars 1999, voici les résultats émanant des 11 500 formulaires complétés par les membres :

- 98 % des membres sont des femmes ;
- la moyenne d'âge de l'infirmière auxiliaire est de 42 ans ;
- 48 % des infirmières auxiliaires œuvrent dans le secteur de la gériatrie ;
- 7 % d'entre elles œuvrent dans le secteur des soins à domicile ;
- 40 % de nos membres travaillent à temps partiel et 19 % à temps partiel occasionnel ;
- 13 % des infirmières auxiliaires détiennent un DEC ;
- 8 % des infirmières auxiliaires ont décroché un certificat universitaire ;
- notons que 46 % des infirmières et infirmiers auxiliaires ont suivi des cours de formation continue ne menant pas à un diplôme.

Conférence des registraires

Nous avons participé à la conférence nationale des registraires, les 27, 28, 29 et 30 septembre dernier. Les membres de ce comité national ayant pour but de réglementer, d'informer, d'échanger et de promouvoir la profession d'infirmière auxiliaire se sont réunis sous le thème de la réglementation. Voici les faits saillants et les principales tendances observées lors de cette conférence :

- mise de l'avant du processus du système de collège (un même corps réglementaire pour les infirmières auxiliaires et les infirmières comme l'Ontario) pour plusieurs provinces canadiennes (les Prairies notamment) ;
- augmentation de la réglementation ;
- révisions de l'utilisation des infirmières auxiliaires dans l'équipe de soins infirmiers et des programmes de formation initiale et continue ;
- révision continuelle des programmes de formation et redéfinition des besoins en soins infirmiers durant cette transition.

Il va sans dire que le réseautage parmi les ordres professionnels est tout aussi important pour l'OIIAQ. Nous remercions nos consœurs et confrères pour la qualité de leurs échanges ainsi que de leur soutien lors de cette conférence.

Enfin, nous ne saurions laisser passer l'opportunité de remercier notre président, tous les membres du Bureau et du siège social pour leur collaboration. J'espère, quant à moi, avoir contribué à l'avancement de la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire.

Merci de votre confiance.

La directrice générale et secrétaire,

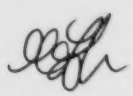

Marie-France Thibaudeau

Avis de cotisation et membres au Tableau

Les avis de cotisation pour l'année 2000-2001 ont été envoyés en janvier dernier. Quant à la fermeture du Tableau au 31 mars 2000, 16 405 membres de la profession actifs ont été dénombrés. Ce nombre est inférieur à celui de l'an dernier. Cette situation peut éventuellement créer un problème de distribution des soins infirmiers au Québec. À cet effet, plusieurs partenaires œuvrant dans le secteur de la santé initient actuellement des projets d'analyse et d'action en vue de combler cette déficience. D'autres statistiques, tels les nouveaux inscrits ou les émissions de permis, sont aussi disponibles dans les pages suivantes de ce rapport annuel.

Registre

Le secrétaire procède actuellement au développement d'un registre des résolutions des réunions du comité administratif et des séances du Bureau. Au terme de ce rapport, le registre de l'année sera terminé.

Statistiques

Après compilation des données recueillies d'un questionnaire distribué en mars 1999, voici les résultats émanant des 11 500 formulaires complétés par les membres :

- **98 % des membres sont des femmes ;**
- **la moyenne d'âge de l'infirmière auxiliaire est de 42 ans ;**
- **46 % des infirmières auxiliaires oeuvrent dans le secteur de la gériatrie ;**
- **7 % d'entre elles oeuvrent dans le secteur des soins à domicile ;**
- **40 % de nos membres travaillent à temps partiel et 19 % à temps partiel occasionnel ;**
- **13 % des infirmières auxiliaires détiennent un DEC ;**
- **8 % des infirmières auxiliaires ont décroché un certificat universitaire ;**
- **notons que 40 % des infirmières et infirmiers auxiliaires ont suivi des cours de formation continue ne menant pas à un diplôme.**

Conférence des registraires

Nous avons participé à la conférence nationale des registraires, les 27, 28, 29 et 30 septembre dernier. Les membres de ce comité national ayant pour but de réglementer, d'informer, d'échanger et de promouvoir la profession d'infirmière auxiliaire se sont réunis sous le thème de la réglementation. Voici les faits saillants et les principales tendances observées lors de cette conférence :

- **mise de l'avant du processus du système de collège (un même corps réglementaire pour les infirmières auxiliaires et les infirmières comme l'Ontario) pour plusieurs provinces canadiennes (les Prairies notamment) ;**
- **augmentation de la réglementation ;**
- **révisions de l'utilisation des infirmières auxiliaires dans l'équipe de soins infirmiers et des programmes de formation initiale et continue ;**
- **révision continuelle des programmes de formation et redéfinition des besoins en soins infirmiers durant cette transition.**

Il va sans dire que le réseautage parmi les ordres professionnels est tout aussi important pour l'OIIAQ. Nous remercions nos consœurs et confrères pour la qualité de leurs échanges ainsi que de leur soutien lors de cette conférence.

Enfin, nous ne saurions laisser passer l'opportunité de remercier notre président, tous les membres du Bureau et du siège social pour leur collaboration. J'espère, quant à moi, avoir contribué à l'avancement de la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire.

Merci de votre confiance.

La directrice générale et secrétaire,

Marie-France Thibaudeau

Statistiques

À l'ouverture du tableau en date du 1er avril 1999

Nombre de permis 16617
- infirmières auxiliaires 15197
- infirmiers auxiliaires 420

Nombre de nouveaux permis délivrés en cours d'année 309
Nombre de non-réinscriptions 1273
Nombre de réinscriptions 693

Nombre total de membres inscrits au 31 mars 2000 ..... (16405)
- infirmières auxiliaires 15009
- infirmiers auxiliaires 1396

Cotisation annuelle

Le montant de la cotisation annuelle est de 166,70 $ et couvre la période du 1er avril au 31 mars de chaque année.

Répartition des membres selon les régions électorales

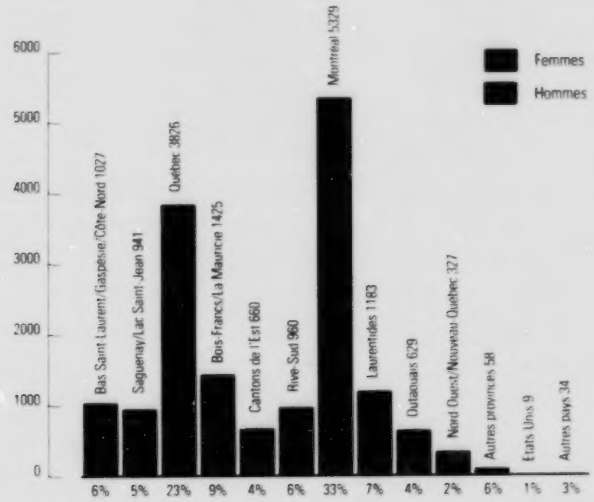

Répartition des membres par secteurs d'activités

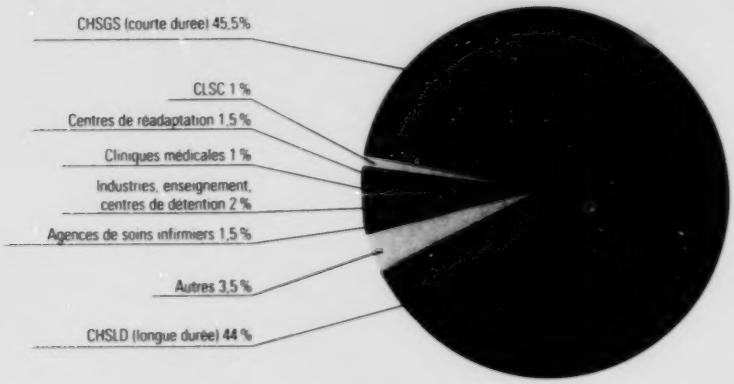

Statistiques

À l'ouverture du tableau en date du 1er avril 1999

Nombre de permis	16617
• infirmières auxiliaires	15197
• infirmiers auxiliaires	420
Nombre de nouveaux permis délivrés en cours d'année	309
Nombre de non-réinscriptions	1273
Nombre de réinscriptions	603

Nombre total de membres inscrits au 31 mars 2000	**(16405)**
• Infirmières auxiliaires	15009
• Infirmiers auxiliaires	1396

Cotisation annuelle

Le montant de la cotisation annuelle est de 166,70 $ et couvre la période du 1er avril au 31 mars de chaque année.

Répartition des membres selon les régions électorales

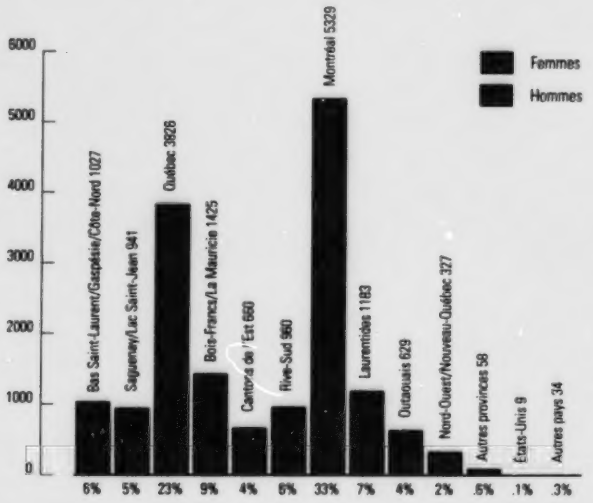

Répartition des membres par secteurs d'activités

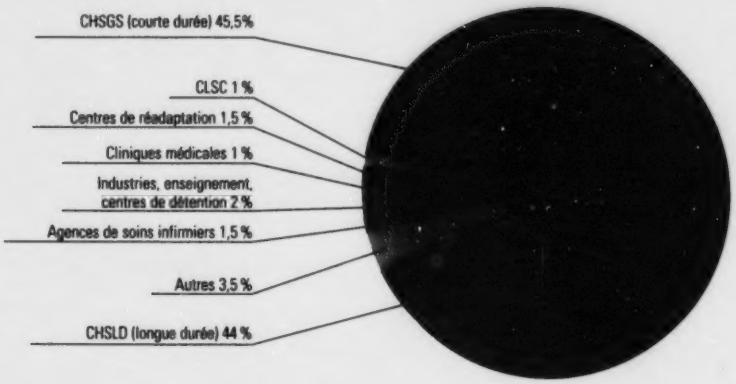

Rapport des activités du Bureau

Le Bureau a tenu au cours de l'année 1999-2000 sept réunions régulières et une réunion extraordinaire.

Les administrateurs ont notamment :

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- adopté le calendrier des réunions du Bureau pour l'année 2000-2001 ;
- proposé de reconduire le mandat de la firme PSB pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2000 ;
- adopté le plan d'action 1999-2000 ;
- autorisé la signature d'une police d'assurance de la responsabilité professionnelle pour les administrateurs et les dirigeants de l'Ordre ;
- adopté le rapport de la gouvernance et entériné la recommandation du comité administratif face à l'échéancier de la mise en œuvre du plan d'action ;
- entériné le renouvellement de la convention collective des employé(e)s syndiqué(e)s de l'Ordre pour la période du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2002 ;
- autorisé la directrice générale à modifier le système téléphonique afin de permettre le passage à l'an 2000.

DOSSIERS À CARACTÈRE FINANCIER

- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999 ;
- adopté les recommandations de la firme de vérification externe pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999 ;
- adopté les prévisions budgétaires pour l'année 2000-2001 ;
- accepté de réduire le nombre de parution de la revue *Santé Québec*, en y intégrant le bulletin *L'infirmière auxiliaire* et l'encart de la formation continue ;
- haussé les frais d'études de dossier des candidats hors Québec de 100,00 $ à 150,00 $, augmenté les frais d'ouverture de dossier pour les gradué(e)s du Québec de 25,00 $ à 50,00 $ et appliqué des frais de 50 $ pour l'ouverture de dossier d'actualisation ;
- accepté que le congrès se tienne aux années paires.

NOMINATIONS

procédé à la nomination :

- de M. André Desjardins et reconduit le mandat de Mme Josée Gagnon, Mme Louise Larin, M. Claude Picard et de Mme Claudette Raymond à titre de membres du comité de révision des plaintes pour un mandat de deux ans ;
- de Mme Nathalie Vendette, à titre de secrétaire général adjoint de l'Ordre du 25 mars 1999 au 10 mai 1999 et secrétaire général par intérim du 10 mai 1999 jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau secrétaire sur une base permanente ;
- de M. Régis Paradis, à titre de directeur général par intérim, sur une base temporaire à compter du 2 avril 1999 et à temps complet à compter du 10 mai 1999 jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau directeur général ou d'une nouvelle directrice générale ;
- de Mme Marie-France Thibaudeau, au poste de directrice générale et secrétaire, depuis le 28 juin 1999 ;
- de Mme Chantal Archambault à titre d'administrateur de la région des Laurentides-Lanaudière.

DOSSIERS PROFESSIONNELS

- adopté le plan stratégique pour l'année 1999-2000 ;
- adopté le programme de formation continue pour l'année 1999-2000 ;
- accepté de créer un forum sur la planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire ;
- accepté le contenu du programme révisé de formation initiale *Santé, Assistance et Soins infirmiers*.

Élections

- procédé à l'élection des membres du comité administratif, du comité de surveillance des finances, du comité de congrès, de la revue, de la formation et du comité de réflexion sur l'avenir de la profession et de coordination ;
- constaté la vacance du poste d'administrateur de la région des Laurentides et donné instructions au secrétaire de prendre les mesures nécessaires pour tenir une élection lors de la séance du Bureau du 2 décembre 1999 visant à élire un administrateur pour la période non écoulée du mandat.

Règlementation

- adopté le Règlement modifiant le Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec et abrogeant le Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au Bureau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Prix Charlotte-Tassé

Le prix Charlotte-Tassé ainsi que le prix du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec ont été remis à Mme Christine Gervais, infirmière auxiliaire, afin de souligner sa contribution exceptionnelle au développement de la profession.

Élections

- procédé à l'élection des membres du comité administratif, du comité de surveillance des finances, du comité de congrès, de la revue, de la formation et du comité de réflexion sur l'avenir de la profession et de coordination ;
- constaté la vacance du poste d'administrateur de la région des Laurentides et donné instructions au secrétaire de prendre les mesures nécessaires pour tenir une élection lors de la séance du Bureau du 2 décembre 1999 visant à élire un administrateur pour la période non écoulée du mandat.

Règlementation

- adopté le Règlement modifiant le Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec et abrogeant le Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au Bureau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Prix Charlotte-Tassé

Le prix Charlotte-Tassé ainsi que le prix du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec ont été remis à Mme Christine Gervais, infirmière auxiliaire, afin de souligner sa contribution exceptionnelle au développement de la profession.

Rapport des activités du comité administratif

Pour la période comprise entre le 1er avril 1999 et le 31 mars 2000, le comité administratif s'est réuni à onze reprises en réunion régulière et à une reprise pour l'embauche de la directrice générale et secrétaire.

En conformité avec les tâches et responsabilités prévues au Code des professions et aux règlements de l'Ordre, le comité administratif a notamment :

Délivrance de permis

- approuvé la délivrance d'un permis de l'Ordre à 284 nouvelles diplômées ;
- délivré un permis régulier à trois membres ayant satisfait aux exigences de l'Office de la langue française.

Demandes d'équivalence

- reconnu 19 équivalences de diplôme et délivré à 11 de ces candidates un permis temporaire ;
- reconnu six équivalences de formation ;
- refusé de reconnaître à 41 candidates une équivalence de diplôme et recommandé à ces candidates des cours, stages et un programme d'actualisation dont la réussite leur permettrait de se voir reconnaître une équivalence.

Stages de perfectionnement

- imposé à 28 membres des cours, stages ou un programme d'actualisation en vertu du Règlement sur les stages de perfectionnement

Inscriptions au tableau

- confirmé la non-inscription de 1 273 personnes n'ayant pas renouvelé leur cotisation pour l'année 1999-2000.

Inspection professionnelle

- adopté le programme de surveillance générale pour l'année 1999-2000 ;
- pris connaissance du suivi relatif à deux enquêtes particulières.

Dossier à caractère financier

- étudié et adopté les rapports financiers périodiques.

Dossiers administratifs

- adopté le calendrier des réunions du comité administratif pour l'année 2000-2001 ;
- fixé la date de la prochaine assemblée générale annuelle au 2 juin 2000 et adopté le projet d'ordre du jour ;
- recommandé au Conseil interprofessionnel du Québec la candidature de Madame Christine Gervais, infirmière auxiliaire, comme récipiendaire du prix Charlotte-Tassé et du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec pour l'année 1999 ;
- autorisé la directrice générale à procéder à l'achat de trois ordinateurs pour différents services de l'Ordre ;
- autorisé l'achat d'un nouveau système comptable ;
- fait des recommandations au Bureau sur différents sujets : politique salariale du personnel cadre, nomination de membres du personnel de l'Ordre et abolition de poste ;
- procédé au remplacement de deux unités de climatisation ;
- adopté la mise à jour du répertoire des conditions de travail du personnel cadre ;
- adopté une politique de réinscription pour la période du 1er janvier au 31 mars ;
- autorisé la mise à jour du système d'incendie ;
- autorisé la directrice générale à poursuivre le développement du plan de visibilité et de communication ;
- ajouté à la politique de radiation du Tableau des membres « Que tout membre qui remet un chèque daté entre le 1er avril et le 1er septembre à titre de deuxième versement de la cotisation et qui n'est pas honoré, soit radié du Tableau à compter du 1er septembre ». Cette personne sera néanmoins avisée de remplacer son chèque ou d'effectuer un paiement dans un délai précis (délai actuel de 10 jours) en vue de régulariser sa situation.

Rapport annuel des activités du comité d'inspection professionnelle

MANDAT DU COMITÉ

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre ;
- Faire enquête sur la compétence de tout membre, s'il y a lieu.

L'ÉQUIPE DES MEMBRES DU COMITÉ ET DES ENQUÊTEURS

Huguette Carpentier, *inf. aux., présidente du comité*
Damiao Sousa, *inf. aux., enquêteur, membre du comité*
Diane Courchesne, *inf. aux., enquêteure, membre du comité*
Cheryl Allen, *inf. aux., enquêteure, membre substitut du comité*
Christine Audet, *inf. aux., enquêteure*
Françoise Charest, *inf. aux., enquêteure*
Marie-Ange Michaud, *inf. aux., enquêteure,*
Nicole Houle, *inf. aux., enquêteure, coordonnatrice et secrétaire du comité*

RÉUNIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité a tenu 8 réunions d'une journée durant le présent exercice.

PROGRAMME ANNUEL DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE

Le comité d'inspection professionnelle a soumis son programme de visites de surveillance générale pour l'année 1999 – 2000 au comité administratif qui l'a approuvé. Les établissements choisis ont tous été visités.

Ce programme a permis de rejoindre environ 1 397 infirmières auxiliaires au cours de l'année dans les différentes regions du Québec. Pour certains membres, il s'agissait d'une première visite et pour d'autres, d'une deuxième inspection générale.

Les visites ont été effectuées dans 48 établissements dont 6 centres hospitaliers de courte durée, 32 centres hospitaliers de soins de longue durée, 2 centres de réadaptation, un centre de soins psychiatriques, 3 CLSC, une maison de soins palliatifs et 3 établissements privés. En plus, le comité a procédé à une visite de relance dans deux établissements.

ÉTATS DE VÉRIFICATION : 48 VISITES

Les enquêteurs ont surveillé l'exercice de la profession des membres de l'Ordre en tenant compte de la philosophie, de la politique de gestion et du contexte des établissements mentionnés ci-haut. Afin de respecter les normes régissant la pratique des infirmières auxiliaires et de réaliser ces visites adéquatement, une grille d'évaluation correspondant aux neuf normes et critères de compétence a été utilisée. Cette grille permet une évaluation plus objective de la pratique des membres dans les secteurs où ils évoluent.

RECOMMANDATIONS

Lors de ces visites, les membres enquêteurs ont constaté que, dans l'ensemble, les infirmières auxiliaires se conforment de façon satisfaisante aux normes et critères de compétence de la profession et ont le souci de dispenser des soins de qualité.

- En vue d'atteindre les objectifs relatifs aux critères de compétence, les principales recommandations portaient sur la rédaction incomplète des données inscrites aux dossiers des usagers ainsi que sur le non-respect de certaines mesures de prévention et de contrôle des infections. L'absence et/ou la pratique irrégulière du lavage des mains a fait l'objet de remarques générales ainsi que d'autres aspects reliés aux précautions à prendre lors de la manipulation de matériel contaminé. De plus, un rappel de certains principes de sécurité à appliquer lors de la procédure d'exécution de l'administration des médicaments a été mentionné dans quelques rapports, compte tenu des nouvelles pratiques concernant les systèmes de distribution utilisés.

Rapport annuel des activités du comité d'inspection professionnelle

MANDAT DU COMITÉ

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre ;
- Faire enquête sur la compétence de tout membre, s'il y a lieu.

L'ÉQUIPE DES MEMBRES DU COMITÉ ET DES ENQUÊTEURS

Huguette Carpentier, *inf. aux., présidente du comité*
Danino Sousa, *inf. aux., enquêteur, membre du comité*
Diane Courchesne, *inf. aux., enquêteure, membre du comité*
Cheryl Allen, *inf. aux., enquêteure, membre substitut du comité*
Christine Audet, *inf. aux., enquêteure*
Françoise Charest, *inf. aux., enquêteure*
Marie-Ange Michaud, *inf. aux., enquêteure,*
Nicole Houle, *inf. aux., enquêteure, coordonnatrice et secrétaire du comité*

RÉUNIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité a tenu 8 réunions d'une journée durant le présent exercice.

PROGRAMME ANNUEL DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE

Le comité d'inspection professionnelle a soumis son programme de visites de surveillance générale pour l'année 1999 – 2000 au comité administratif qui l'a approuvé. Les établissements choisis ont tous été visités.

Ce programme a permis de rejoindre environ 1 397 infirmières auxiliaires au cours de l'année dans les différentes régions du Québec. Pour certains membres, il s'agissait d'une première visite et pour d'autres, d'une deuxième inspection générale.

Les visites ont été effectuées dans 48 établissements dont 6 centres hospitaliers de courte durée, 32 centres hospitaliers de soins de longue durée, 2 centres de réadaptation, un centre de soins psychiatriques, 3 CLSC, une maison de soins palliatifs et 3 établissements privés. En plus, le comité a procédé à une visite de relance dans deux établissements.

ÉTATS DE VÉRIFICATION : 48 VISITES

Les enquêteurs ont surveillé l'exercice de la profession des membres de l'Ordre en tenant compte de la philosophie, de la politique de gestion et du contexte des établissements mentionnés ci-haut. Afin de respecter les normes régissant la pratique des infirmières auxiliaires et de réaliser ces visites adéquatement, une grille d'évaluation correspondant aux neuf normes et critères de compétence a été utilisée. Cette grille permet une évaluation plus objective de la pratique des membres dans les secteurs où ils évoluent.

RECOMMANDATIONS

Lors de ces visites, les membres enquêteurs ont constaté que, dans l'ensemble, les infirmières auxiliaires se conforment de façon satisfaisante aux normes et critères de compétence de la profession et ont le souci de dispenser des soins de qualité.

- En vue d'atteindre les objectifs relatifs aux critères de compétence, les principales recommandations portaient sur la rédaction incomplète des données inscrites aux dossiers des usagers ainsi que sur le non-respect de certaines mesures de prévention et de contrôle des infections. L'absence et/ou la pratique irrégulière du lavage des mains a fait l'objet de remarques générales ainsi que d'autres aspects reliés aux précautions à prendre lors de la manipulation de matériel contaminé. De plus, un rappel de certains principes de sécurité à appliquer lors de la procédure d'exécution de l'administration des médicaments a été mentionné dans quelques rapports, compte tenu des nouvelles pratiques concernant les systèmes de distribution utilisés.

- Un suivi des recommandations est assuré dans les dossiers de visite de surveillance générale. La réception d'un plan d'action, proposé au comité d'inspection professionnelle et mis en oeuvre dans ces établissements, se veut une démarche continue d'amélioration de la qualité de l'exercice professionnel, prolongeant ainsi la portée de la visite d'inspection professionnelle.
- La visite d'inspection générale constitue un soutien professionnel. Le but visé reste la formation continue ou en cours d'emploi afin de favoriser la mise à jour des connaissances des membres et du perfectionnement pour être à la fine pointe de la technologie.

ENQUÊTES PARTICULIÈRES

Durant l'année en cours, 9 dossiers ont été traités dont 8 dossiers ont été ouverts pendant cet exercice à la suite de signalements. Les résultats de l'étude de ces dossiers sont les suivants :

1. faisant suite à une enquête particulière effectuée en janvier 2000, des recommandations ont été formulées à un membre qui s'est inscrit sur une base volontaire à de la formation pour combler ses lacunes ;

2. un autre membre fait l'objet d'une démarche en vertu de l'article 113 du Code des professions, conséquemment aux résultats de l'enquête particulière effectuée en février 2000 ;

3. en avril 2000, le comité procédera à une enquête particulière dans trois dossiers ;

4. un dossier a été fermé puisque le membre n'a pas renouvelé son attestation de membre en règle. Le comité n'a pas pu assurer le suivi et faire appliquer le perfectionnement prévu à l'article 113 du Code des professions ;

5. à la demande d'un employeur, le comité a aidé un membre éprouvant des difficultés en raison d'une réaffectation. Celui-ci suit une formation individualisée, sur une base volontaire, afin de rencontrer les exigences du milieu de travail où il a été transféré ;

6. un dossier a été ouvert à la demande d'un employeur. Le comité a cependant fermé ce dossier lorsque, le membre a décidé de changer son orientation professionnelle pour travailler comme préposée aux bénéficiaires pour ce même employeur ;

7. un dossier a été transféré au Bureau du syndic parce que les faits reprochés au membre étaient de nature déontologique.

AUTRES ACTIVITÉS

- L'équipe d'inspection professionnelle a participé à une session de formation de deux jours au cours de laquelle les objectifs ont été atteints. Il s'agissait de compléter la phase de consolidation suite au programme de développement du service d'inspection professionnelle. Une nouvelle démarche a ensuite été instaurée lors d'une enquête particulière dans le but de faciliter la cueillettes des données nécessaires à transmettre au comité.
- De plus, après avoir consulté les documents « Évaluer la compétence professionnelle et son maintien » et « Législation » , les enquêteurs ont discuté des éléments essentiels à la compétence dont : les connaissances, les habilités et les attitudes. Les infirmières auxiliaires doivent les maîtriser et les conserver dans leur champ de pratique professionnelle.
- Les membres enquêteurs ont également participé à différents colloques, notamment au congrès annuel de l'Association Diabète Québec, au congrès de l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec, à la Quatrième Conférence mondiale de la Fédération Internationale du vieillissement et au Colloque de l'Association des professionnels en prévention des infections du Québec.

CALENDRIER DES VISITES DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE 1999-2000

Établissement	Ville	Nombre de membres
RÉGION BAS ST-LAURENT/GASPÉSIE/CÔTE-NORD		
CLSC, Centres d'Hébergement de Manicouagan	Baie-Comeau	
• Rés. N.-A. Labrie (siège social)		10
• Rés. Boisvert		15
RÉGION SAGUENAY/LAC ST-JEAN		
Complexe Hospitalier de la Sagamie	Chicoutimi	
• Pavillon St-Vallier (s.s.)		114
• Pavillon Roland Saucier		14
CLSC du Grand Chicoutimi et PS	Chicoutimi	8
CHSLD de Chicoutimi	Chicoutimi	
• Rés. Beaumanoir (visite de relance)		31
• Rés. Delage (visite de relance)		20
CLSC de la Jonquière	Jonquière	16
RÉGION DE QUÉBEC		
Centres Hospitaliers Affiliés	Beauport	
Universitaires de Québec (CHA)		
• Pavillon St-Augustin		150
• Pavillon Mazairets		34
• Pavillon du Fargy		14
• Pavillon Yvonne-Sylvain		37
• Pavillon Alphonse Bonenfant		10
Les Centres Hospitalier et d'Héb. de Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup	
• CH Régional du Grand-Portage (S.S.)		54
• CHSLD St-Joseph		4
• Foyer St-Antonin		18
CHSLD de Beauce		
• Foyer St-Georges de Beauce (S. .S.)	St-Georges B.	18
• Accueil St-Georges	St-Georges Est	19
• Pavillon Notre-Dame	St-Joseph B.	15
• Foyer Mgr O. Roy	La Guadeloupe	10
• CH Beauceville	Beauceville	56
CHRS Portneuf		
• Centre d'Hébergement de Donnacona	Donnacona	15
• Centre d'Hébergement St-Marc-des-Carrières	St-Marc-des-C.	15
• Centre d'Hébergement St-Casimir	St-Casimir	14
RÉGION BOIS-FRANCS/MAURICIE		
CHSLD Mékinac-Des Chenaux		
• Foyer de Ste-Thècle	St-Thècle	12

• CA St-Narcisse	St-Narcisse	8
• Foyer de la Pérade	SA de la Pérade	9
RÉGION RIVE-SUD		
CHSLD du Regroupement des Trois Rives :		
• CA Vaudreuil	Vaudreuil	22
• Foyer de Rigaud	Rigaud	20
• CA Laurent Bergevin	Ile Perrôt	20
• CA Le Vaisseau d'Or	Beauharnois	15
Hôpital Brome-Missisquoi Perkins	Cowansville	30
Centre Médical Cowansville	Cowansville	1
RÉGION DE MONTRÉAL		
CH Pierre Boucher	Longueuil	90
Hôpital Mont Sinaï	Montréal	33
Hôp. Santa Cabrini	Montréal	104
CA Dante	Montréal	25
Villa Médica	Montréal	15
Institut de Réadaptation de Montréal	Montréal	29
CHSLD Plateau Mont-Royal	Montréal	
• Résidence Jean de Lalande		52
• CA Chevalier De Lorimier		7
CH Gériatrique Maïmonides	Montréal	83
Centre d'Héberg. St-Hubert (Vigi Santé)	St-Hubert	16
Maison Victor Gadbois	Mont St-Hilaire	8
CLSC Métro	Montréal	2
Les Frères Ste-Croix	Laval	4
RÉGION DES LAURENTIDES		
CHSLD de la Rive et de Mirabel		
• Manoir St-Eustache	St-Eustache	54
• CA St-Benoit	St-Benoit	23

CONCLUSION

À la lecture des nombreux rapports de visites, les membres du comité ont été à même de constater que le dynamisme des infirmières auxiliaires des régions visitées a diminué. Mais leur engagement professionnel demeure, en dépit des difficultés qui existent dans plusieurs milieux de travail. Le comité les en félicite et les assure de son soutien.

L'inspection professionnelle a été prévue par le législateur comme un mécanisme de surveillance et de contrôle visant essentiellement au maintien et à l'amélioration de la compétence. Il semble que, dans la majorité des cas, les visites ont servi de stimulant et d'encouragement aux infirmières auxiliaires dans leurs efforts pour parfaire leurs compétences professionnelles et dispenser des soins de qualité.

• CA St-Narcisse	St-Narcisse	8
• Foyer de la Pérade	SA de la Pérade	9
RÉGION RIVE-SUD		
CHSLD du Regroupement des Trois Rives :		
• CA Vaudreuil	Vaudreuil	22
• Foyer de Rigaud	Rigaud	20
• CA Laurent Bergevin	Ile Perrôt	20
• CA Le Vaisseau d'Or	Beauharnois	15
Hôpital Brome-Missisquoi Perkins	Cowansville	30
Centre Médical Cowansville	Cowansville	1
RÉGION DE MONTRÉAL		
CH Pierre Boucher	Longueuil	90
Hôpital Mont Sinaï	Montréal	33
Hôp. Santa Cabrini	Montréal	104
CA Dante	Montréal	25
Villa Médica	Montréal	15
Institut de Réadaptation de Montréal	Montréal	29
CHSLD Plateau Mont-Royal	Montréal	
• Résidence Jean de Lalande		52
• CA Chevalier De Lorimier		7
CH Gériatrique Maïmonides	Montréal	83
Centre d'Héberg. St-Hubert (Vigi Santé)	St-Hubert	16
Maison Victor Gadbois	Mont St-Hilaire	8
CLSC Métro	Montréal	2
Les Frères Ste-Croix	Laval	4
RÉGION DES LAURENTIDES		
CHSLD de la Rive et de Mirabel		
• Manoir St-Eustache	St-Eustache	54
• CA St-Benoit	St-Benoit	23

CONCLUSION

À la lecture des nombreux rapports de visites, les membres du comité ont été à même de constater que le dynamisme des infirmières auxiliaires des régions visitées a diminué. Mais leur engagement professionnel demeure, en dépit des difficultés qui existent dans plusieurs milieux de travail. Le comité les en félicite et les assure de son soutien.

L'inspection professionnelle a été prévue par le législateur comme un mécanisme de surveillance et de contrôle visant essentiellement au maintien et à l'amélioration de la compétence. Il semble que, dans la majorité des cas, les visites ont servi de stimulant et d'encouragement aux infirmières auxiliaires dans leurs efforts pour parfaire leurs compétences professionnelles et dispenser des soins de qualité.

Rapport des activités du Bureau du syndic

DISCIPLINE

Demandes d'enquêtes : 28

Demandes d'information : 18

Plaintes déposées devant le comité de discipline : 11

Rapport de conciliation (Code des professions, art. 123.6) : 4

UTILISATION ILLÉGALE DU TITRE RÉSERVÉ ET EXERCICE ILLÉGAL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Infractions à l'art. 36p) du Code des professions
Signalements et suivis de dossiers : 2

Poursuites pénales
Aucune

Infractions à l'art. 189 du Code des professions
Signalements et suivis de dossiers : 4

Poursuites pénales
Aucune

ÉTAT DE SANTÉ

Aucun dossier n'a été traité durant l'année.

CONCILIATION ET ARBITRAGE

Aucune demande n'a été déposée pendant l'année.

Rapport des activités du comité de discipline

Mandat du comité

Le comité est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément audit Code.

Présidente
Me Johanne Roy, *avocate*

Membres
Estelle Fournier, *inf. aux.*
Gisèle Larivière, *inf. aux.*
Sylvie Tremblay, *inf. aux.*
Yvan Lachance, *inf. aux.*
Micheline Trudeau, *inf. aux.*

Secrétaire
Me France Joseph, *avocate*

Activités

Onze plaintes ont été déposées au comité de discipline.

Nombre et nature des plaintes reçues

Concernant les devoirs et obligations envers le patient
Articles du Code de déontologie :

Art. 3.01.03 : 34 chefs
Le membre doit maintenir le plus haut degré de qualité dans les soins dispensés dans l'exercice de la profession.

Art. 3.01.05 : 34 chefs
Le membre doit coopérer en toute circonstance à la conservation de la vie, au soulagement de la souffrance, au traitement de la maladie et à la promotion de la santé.

Art. 3.01.10 : 9 chefs
Le membre doit s'abstenir d'intervenir dans les affaires personnelles de son patient sur des sujets qui ne relèvent pas de la compétence généralement reconnue à la profession, afin de ne pas restreindre indûment l'autonomie de son patient.

Art. 3.02.01 : 9 chefs
Le membre doit s'acquitter de ses devoirs professionnels avec intégrité.

Art. 3.04.03 a) : 9 chefs
Le membre doit sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle et éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce précepte, un membre :

a) est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux à ceux de son patient ou que son jugement et sa loyauté envers celui-ci peuvent être défavorablement affectés ;

b) n'est pas indépendant comme conseiller pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel.

Concernant les devoirs et obligations envers la profession

Articles du Code de déontologie :

Art. 4.01.01 c) : 1 chef
Inscrire des données fausses dans le dossier du patient ou insérer des notes sous la signature d'autrui.

Art. 4.01.01 e) : 1 chef
Faire personnellement un usage immodéré de stupéfiants, de drogues contrôlées, de substances psychotropes incluant l'alcool ou tout autre produit pouvant affecter la santé du patient.

Rapport des activités du comité de discipline

Mandat du comité

Le comité est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément audit Code.

Présidente
Me Johanne Roy, *avocate*

Membres
Estelle Fournier, *inf. aux.*
Gisèle Larivière, *inf. aux.*
Sylvie Tremblay, *inf. aux.*
Yvan Lachance, *inf. aux.*
Micheline Trudeau, *inf. aux.*

Secrétaire
Me France Joseph, *avocate*

Activités

Onze plaintes ont été déposées au comité de discipline.

Nombre et nature des plaintes reçues

Concernant les devoirs et obligations envers le patient
Articles du Code de déontologie :

Art. 3.01.03 : 34 chefs
Le membre doit maintenir le plus haut degré de qualité dans les soins dispensés dans l'exercice de la profession.

Art. 3.01.05 : 34 chefs
Le membre doit coopérer en toute circonstance à la conservation de la vie, au soulagement de la souffrance, au traitement de la maladie et à la promotion de la santé.

Art. 3.01.10 : 9 chefs
Le membre doit s'abstenir d'intervenir dans les affaires personnelles de son patient sur des sujets qui ne relèvent pas de la compétence généralement reconnue à la profession, afin de ne pas restreindre indûment l'autonomie de son patient.

Art. 3.02.01 : 9 chefs
Le membre doit s'acquitter de ses devoirs professionnels avec intégrité.

Art. 3.04.03 a) : 9 chefs
Le membre doit sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle et éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce précepte, un membre :

a) est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux à ceux de son patient ou que son jugement et sa loyauté envers celui-ci peuvent être défavorablement affectés ;

b) n'est pas indépendant comme conseiller pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel.

Concernant les devoirs et obligations envers la profession

Articles du Code de déontologie :

Art. 4.01.01 c) : 1 chef
Inscrire des données fausses dans le dossier du patient ou insérer des notes sous la signature d'autrui.

Art. 4.01.01 e) : 1 chef
Faire personnellement un usage immodéré de stupéfiants, de drogues contrôlées, de substances psychotropes incluant l'alcool ou tout autre produit pouvant affecter la santé du patient.

Art. 4.01.01 g) : 2 chefs

S'approprier des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes incluant l'alcool, des fournitures de tout genre ou tout autre bien appartenant à son employeur ou à un patient.

Art. 4.01.01 l) : 26 chefs

Avoir un comportement ou poser un acte qui va à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession.

Code des professions

Art. 45.2 : 1 chef

Art. 114 : 1 chef

Art. 122 : 1 chef

Nombre de plainte rejetée : aucune.

Dossiers en délibéré

À la fin de l'exercice financier, les sanctions n'avaient pas encore été rendues par le comité de discipline dans deux dossiers ayant fait l'objet d'une audition le 30 mars 2000.

Tribunal des professions

Le Tribunal des professions siège au nombre de trois juges. Le plaignant ou l'intimé(e) peut interjeter appel de plein droit, devant ce tribunal, des décisions finales rendues par le comité de discipline.

Une requête en appel a été déposée par le syndic pendant l'année à l'encontre d'une décision imposant une sanction disciplinaire. L'appel du syndic a été rejeté suite à un jugement rendu par le Tribunal des professions le 10 mars 2000, qui a confirmé la sanction.

Nombre et nature des sanctions imposées

Sanctions rendues à l'égard des dossiers pendants

Nombre de chefs	Code de déontologie	Sanction
1) 4 chefs	Art 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l)	Réprimande et amende de 600 $. Sans frais.
2) 3 chefs	Art. 3.01.10, 3.02.01 et 3.04.03 a)	Réprimande et amende de 600 $ Sans frais.

Sanctions rendues dans les autres cas au cours de l'année

Nombre de chefs	Code de déontologie	Sanction
1)1 chef	Art 4.01.01 c)	Radiation de 6 mois. Publication de la décision dans un journal aux frais de l'intimé. Avec frais.
2) 1 chef	Art 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l)	Réprimande. Sans frais.

Rapport des activités du comité de révision des plaintes 1999-2000

MANDAT DU COMITÉ

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le comité de discipline.

MEMBRES DU COMITÉ

Louise Larin, *inf. aux.*
Josée Gagnon, *inf. aux.*
Claudette Raymond, *inf. aux.*
Claude Ricard, *inf. aux.*
André Desjardins, *administrateur nommé par l'Office des professions du Québec*

RÉUNION

Au cours de l'année, le comité de révision des plaintes a été saisi d'une demande de révision d'une décision du syndic de ne pas déposer une plainte devant le comité de discipline dans deux dossiers. Il a tenu deux réunions.

Suite à l'audition d'une demande de révision tenue le 12 janvier 2000, le comité de révision des plaintes a rendu une décision le 17 février 2000, demandant au syndic *ad hoc* de déposer une plainte à l'égard des deux dossiers susmentionnés devant le comité de discipline.

Art. 4.01.01 g) : 2 chefs

S'approprier des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes incluant l'alcool, des fournitures de tout genre ou tout autre bien appartenant à son employeur ou à un patient.

Art. 4.01.01 l) : 26 chefs

Avoir un comportement ou poser un acte qui va à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession.

Code des professions

Art. 45.2 : 1 chef

Art. 114 : 1 chef

Art. 122 : 1 chef

Nombre de plainte rejetée : aucune.

Dossiers en délibéré

À la fin de l'exercice financier, les sanctions n'avaient pas encore été rendues par le comité de discipline dans deux dossiers ayant fait l'objet d'une audition le 30 mars 2000.

Tribunal des professions

Le Tribunal des professions siège au nombre de trois juges. Le plaignant ou l'intimé(e) peut interjeter appel de plein droit, devant ce tribunal, des décisions finales rendues par le comité de discipline.

Une requête en appel a été déposée par le syndic pendant l'année à l'encontre d'une décision imposant une sanction disciplinaire. L'appel du syndic a été rejeté suite à un jugement rendu par le Tribunal des professions le 10 mars 2000, qui a confirmé la sanction.

Nombre et nature des sanctions imposées

Sanctions rendues à l'égard des dossiers pendants

Nombre de chefs	Code de déontologie	Sanction
1) 4 chefs	Art 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l)	Réprimande et amende de 600 $. Sans frais.
2) 3 chefs	Art. 3.01.10, 3.02.01 et 3.04.03 a)	Réprimande et amende de 600 $ Sans frais.

Sanctions rendues dans les autres cas au cours de l'année

Nombre de chefs	Code de déontologie	Sanction
1)1 chef	Art 4.01.01 c)	Radiation de 6 mois. Publication de la décision dans un journal aux frais de l'intimé. Avec frais.
2) 1 chef	Art 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l)	Réprimande. Sans frais.

Rapport des activités du comité de révision des plaintes 1999-2000

MANDAT DU COMITÉ

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le comité de discipline.

MEMBRES DU COMITÉ

Louise Larin, *inf. aux.*
Josée Gagnon, *inf. aux.*
Claudette Raymond, *inf. aux.*
Claude Ricard, *inf. aux.*
André Desjardins, *administrateur nommé par l'Office des professions du Québec*

RÉUNION

Au cours de l'année, le comité de révision des plaintes a été saisi d'une demande de révision d'une décision du syndic de ne pas déposer une plainte devant le comité de discipline dans deux dossiers. Il a tenu deux réunions.

Suite à l'audition d'une demande de révision tenue le 12 janvier 2000, le comité de révision des plaintes a rendu une décision le 17 février 2000, demandant au syndic *ad hoc* de déposer une plainte à l'égard des deux dossiers susmentionnés devant le comité de discipline.

Rapport des activités du comité de la formation concernant la profession d'infirmière auxiliaire et d'infirmier auxiliaire

Membres du comité

Régis Paradis, *inf. aux., président du comité, représentant l'OIIAQ*

Michèle Rochefort, *inf. aux., représentant l'OIIAQ*

Pierre Lebeau, *responsable du secteur Santé, représentant le ministère de l'Éducation du Québec*

Nicole Roy, *directrice adjointe, représentant la Fédération des commissions scolaires du Québec*

Madeleine Richard, *coordonnatrice pédagogique, représentant l'Association québécoise des commissions scolaires*

Micheline L'Écuyer, *directrice de la formation, représentant l'OIIAQ*

Lise Bernier, *agente à la formation de l'OIIAQ*

Règlement constituant un comité de la formation concernant la profession d'infirmière auxiliaire et d'infirmier auxiliaire

Article 2.01
Le mandat du comité est de soumettre aux organismes ou groupements représentés au sein du comité, ainsi qu'à l'Office des professions du Québec, des recommandations selon les sujets suivants :

a) les programmes d'études qui conduisent à un diplôme donnant ouverture à la profession d'infirmière auxiliaire et d'infirmier auxiliaire ;
b) les examens et autres mécanismes d'évaluation ;
c) les stages de formation professionnelle ;
d) la formation continue.

Article 3.09
Les recommandations qui ne sont pas acceptées par les organismes ou regroupements représentés au sein du comité sont retournées à ce dernier pour révision.

Conformément au règlement précité, le comité a tenu deux réunions durant l'année 1999-2000.

Ses principales activités ont porté sur :

- la mise à jour et la révision du programme initial ;
- les lieux de stage et le contingentement ;
- l'harmonisation ;
- le recyclage ;
- la formation continue offerte par l'Ordre à ses membres ;
- la formation sur mesure offerte sur demande ;
- la formation à distance ;
- l'actualisation des infirmières et infirmiers auxiliaires ;
- les normes d'équivalence.

Rapport des activités du comité de réflexion sur l'avenir de la profession

Mandat du comité

Le comité a pour mandat de faire rapport au Bureau au moins une fois l'an sur le rôle, la place et l'utilisation des infirmières auxiliaires dans l'organisation des soins infirmiers selon le type d'établissement de santé; sur l'élaboration de scénarios pour l'avenir de la profession en démontrant l'apport important des infirmières auxiliaires, les opportunités de carrière, la relève, etc. et sur les priorités d'action nécessaires au maintien des infirmières auxiliaires dans tous les secteurs d'activités existants et ceux à venir.

Membres du Comité

Régis Paradis, *inf. aux., président*
Nadia Collela, *inf. aux., administrateur*
Lyne Plante, *inf. aux., administrateur*
Johanne Vincent, *inf. aux., administrateur*
Lise Denis, *inf. aux.*
Micheline L'Écuyer, *directrice du Service de la formation*
Diane Levasseur, *directrice du Service aux membres*

Activités

Le comité a tenu trois rencontres au cours de l'année 1999-2000. Les membres du comité ont travaillé à l'élaboration d'un plan d'action visant à s'assurer de l'obtention de stages dans des unités de courte durée. Le comité s'est donc assuré que les étudiantes inscrites à l'option *Santé, Assistance et Soins infirmiers* soient en mesure d'obtenir des stages en médecine et chirurgie dans les centres appropriés.

De plus, le comité s'est penché sur la proposition de la Régie régionale de la Mauricie et du Centre du Québec qui visait à résorber les surplus d'effectifs et plus particulièrement les infirmières auxiliaires. Il a entériné les démarches déjà entreprises par le président et les administrateurs régionaux dans ce dossier. Le comité a aussi suivi les travaux du comité régional de planification de la main-d'œuvre dans la région de l'Outaouais.

Enfin, le comité a effectué un suivi concernant la validation du projet de programme de formation et sur le Forum de la planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire débutant à la fin du mois d'avril.

Rapport des activités du comité de la formation concernant la profession d'infirmière auxiliaire et d'infirmier auxiliaire

Membres du comité

Régis Paradis, *inf. aux., président du comité, représentant l'OIIAQ*

Michèle Rochefort, *inf. aux., représentant l'OIIAQ*

Pierre Lebeau, *responsable du secteur Santé, représentant le ministère de l'Éducation du Québec*

Nicole Roy, *directrice adjointe, représentant la Fédération des commissions scolaires du Québec*

Madeleine Richard, *coordonnatrice pédagogique, représentant l'Association québécoise des commissions scolaires*

Micheline L'Écuyer, *directrice de la formation, représentant l'OIIAQ*

Lise Bernier, *agente à la formation de l'OIIAQ*

Règlement constituant un comité de la formation concernant la profession d'infirmière auxiliaire et d'infirmier auxiliaire

Article 2.01

Le mandat du comité est de soumettre aux organismes ou groupements représentés au sein du comité, ainsi qu'à l'Office des professions du Québec, des recommandations selon les sujets suivants :

a) les programmes d'études qui conduisent à un diplôme donnant ouverture à la profession d'infirmière auxiliaire et d'infirmier auxiliaire ;

b) les examens et autres mécanismes d'évaluation ;

c) les stages de formation professionnelle ;

d) la formation continue.

Article 3.09

Les recommandations qui ne sont pas acceptées par les organismes ou regroupements représentés au sein du comité sont retournées à ce dernier pour révision.

Conformément au règlement précité, le comité a tenu deux réunions durant l'année 1999-2000.

Ses principales activités ont porté sur :

- la mise à jour et la révision du programme initial ;
- les lieux de stage et le contingentement ;
- l'harmonisation ;
- le recyclage ;
- la formation continue offerte par l'Ordre à ses membres ;
- la formation sur mesure offerte sur demande ;
- la formation à distance ;
- l'actualisation des infirmières et infirmiers auxiliaires ;
- les normes d'équivalence.

Rapport des activités du comité de réflexion sur l'avenir de la profession

Mandat du comité

Le comité a pour mandat de faire rapport au Bureau au moins une fois l'an sur le rôle, la place et l'utilisation des infirmières auxiliaires dans l'organisation des soins infirmiers selon le type d'établissement de santé; sur l'élaboration de scénarios pour l'avenir de la profession en démontrant l'apport important des infirmières auxiliaires, les opportunités de carrière, la relève, etc. et sur les priorités d'action nécessaires au maintien des infirmières auxiliaires dans tous les secteurs d'activités existants et ceux à venir.

Membres du Comité

Régis Paradis, *inf. aux., président*
Nadia Collela, *inf. aux., administrateur*
Lyne Plante, *inf. aux., administrateur*
Johanne Vincent, *inf. aux., administrateur*
Lise Danis, *inf. aux.*
Micheline L'Écuyer, *directrice du Service de la formation*
Diane Levasseur, *directrice du Service aux membres*

Activités

Le comité a tenu trois rencontres au cours de l'année 1999-2000. Les membres du comité ont travaillé à l'élaboration d'un plan d'action visant à s'assurer de l'obtention de stages dans des unités de courte durée. Le comité s'est donc assuré que les étudiantes inscrites à l'option *Santé, Assistance et Soins infirmiers* soient en mesure d'obtenir des stages en médecine et chirurgie dans les centres appropriés.

De plus, le comité s'est penché sur la proposition de la Régie régionale de la Mauricie et du Centre du Québec qui visait à résorber les surplus d'effectifs et plus particulièrement les infirmières auxiliaires. Il a entériné les démarches déjà entreprises par le président et les administrateurs régionaux dans ce dossier. Le comité a aussi suivi les travaux du comité régional de planification de la main-d'œuvre dans la région de l'Outaouais.

Enfin, le comité a effectué un suivi concernant la validation du projet de programme de formation et sur le Forum de la planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire débutant à la fin du mois d'avril.

Rapport des activités des comités du Bureau

Comité de surveillance des finances

MANDAT DU COMITÉ

Le comité doit s'assurer de la justification des revenus et dépenses de l'Ordre en conformité avec les politiques établies, du suivi de ces politiques et de l'analyse des prévisions budgétaires. Le comité fait rapport au Bureau, au moins une fois l'an, des constatations de son analyse de vérification. Il fait des recommandations au Bureau, si nécessaire.

MEMBRES

Jacques Gaulin, *inf. aux., président du comité*
Carmelle Champagne Chagnon, *inf. aux., secrétaire du comité*
Suzanne Lafrenière, *inf. aux., administrateur*
François Brady, *inf. aux., trésorier, personne-ressource*
Marie-France Thibaudeau, *directrice générale et secrétaire, personne-ressource*

RENCONTRES

Le comité s'est réuni à deux reprises en réunion régulière et une fois à la demande du Bureau.

ACTIVITÉS

Le comité a procédé à l'analyse des entrées de fonds (liste de dépôts, relevés bancaires etc.) et des sorties de fonds (comptes de dépenses, contrats locatifs, carte de crédits, honoraires professionnels). L'ensemble des pièces examinées est apparu conforme aux politiques en vigueur. Les états financiers mensuels ont fait l'objet d'une analyse complète, ainsi que le fonds de ristourne du programme d'assurance de responsabilité professionnelle qui s'avère très satisfaisant.

Les recommandations du vérificateur externe ont fait l'objet d'analyses et de suivis, en collaboration avec la directrice générale. À cet égard, les comptes à payer seront informatisés au cours de la prochaine année. Concernant la Loi 90, les montants ont été budgétisés et le plan de formation est en processus d'élaboration. Finalement, toutes les mesures ont été prises afin d'assurer le passage du système informatique de l'Ordre à l'an 2000.

Le comité a procédé à une analyse en profondeur des prévisions budgétaires pour l'année 2000-2001. Il a aussi fait des projections pour l'année suivante. Cet exercice a permis de constater des dépenses réelles moins élevées que celles anticipées. Ce surplus est attribuable entre autres à la vacance de certains postes, à la production en moins d'une revue et à des dépenses moins élevées dans l'ensemble des activités des services.

Finalement, le comité a procédé à des appels d'offres auprès de trois firmes afin de choisir un vérificateur externe pour les quatre prochaines années. Après une analyse des appels d'offres reçus, une évaluation a été faite. Compte tenu des coûts demandés et de la satisfaction du travail effectué par le vérificateur actuel, le comité a recommandé au Bureau de retenir la firme PSB pour les quatre prochaines années.

Comité du Congrès

MANDAT DU COMITÉ

Le comité procède au choix du thème et des conférenciers du congrès et participe à son organisation. Il détermine le récipiendaire du prix Charlotte-Tassé et en fait la recommandation au Bureau.

MEMBRES

Régis Paradis, *inf. aux., président*
Christiane Pineault, *inf. aux., administrateur*
Sylvie Pépin, *inf. aux., administrateur*
Jacqueline Deschênes, *inf. aux., administrateur*
Francine Saucier, *directrice des communications*
Andrée Bertrand, *secrétaire de direction*

Activités

Le comité du congrès s'est réuni à trois reprises afin de coordonner et de planifier cet événement qui constitue un moment privilégié d'échange et d'information pour les membres de l'Ordre. Le congrès et l'assemblée générale annuelle se sont déroulés les 9, 10 et 11 juin 1999 à l'Hôtel Rimouski, sous le thème *L'infirmière auxiliaire à l'aube du nouveau millénaire.*

Ce congrès s'inscrivait dans une année particulièrement active pour l'Ordre, consacrée notamment à la révision et à la validation du programme de formation initiale, ainsi qu'à la promotion du rôle de l'infirmière auxiliaire en soins à domicile, avec la publication du guide intitulé *L'intégration des infirmières auxiliaires en soins à domicile – Guide à l'intention des gestionnaires de CLSC.*

Près de 400 congressistes ont participé à une nouvelle activité organisée par l'OIIAQ, soit la tenue de deux ateliers de formation le mercredi 9 juin : le premier, animé par Mme Monique Delorme, a porté sur la prévention des infections ; le second, animé par Jean-François Caouette, a traité du progiciel SICHELD.

Au cours de l'avant-midi du 10 juin, une conférence sur le soulagement de la douleur a été présentée par le Dr Serge Marchand et Me Martyne Isabel Forest, avocate. Cette conférence a permis aux participants de connaître les nouveaux développements relatifs au contrôle de la douleur et de s'informer sur les enjeux éthiques et pratiques auxquels sont confrontées les infirmières auxiliaires.

Au cours de l'après-midi, les congressistes ont assisté à deux autres ateliers : le premier animé par Mme Louise Bernard, inf. aux., portait sur les soins palliatifs ; le deuxième, animé par Mme Louise Beaudoin, psychologue, concernait l'épuisement professionnel.

Durant le banquet de la soirée du 10 juin, le prix Charlotte-Tassé et celui du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec ont été remis à Mme Christine Gervais, inf. aux. Le prix Charlotte-Tassé souligne à chaque année le dévouement et la qualité exceptionnelle de l'implication d'un membre de l'Ordre à l'avancement de la profession.

L'assemblée générale annuelle du 11 juin a clôturé le congrès 1999. Parmi les éléments qui ont fait de ce congrès un véritable succès, soulignons la qualité des conférenciers et des activités proposées, de même que les périodes de divertissement et la générosité des commanditaires.

Comité d'orientation des revues

Mandat du comité

Le comité d'orientation des revues a pour mandat d'établir les orientations de la revue *Santé Québec* et du bulletin *L'Infirmière auxiliaire*, intégré à la revue *Santé Québec* depuis avril 2000, afin de refléter adéquatement la spécificité de la profession d'infirmière auxiliaire et de procéder au choix des contenus en fonction des attentes des membres.

Les membres du comité ont un mandat de deux (2) ans.

Membres

Régis Paradis, *inf. aux., président*
Marie-France Thibaudeau, *directrice générale et secrétaire*
Francine Saucier, *directrice des communications*
Sylvie Dugas, *directrice des communications par intérim*
Mireille Corriveau, *inf. aux., administrateur*

Les publications de l'année 1999-2000 ont reflété les grands dossiers qui ont marqué les développements relatifs à la profession d'infirmière auxiliaire et au mandat de l'Ordre. Les membres ont été informés sur des sujets tels le congrès et l'assemblée générale annuelle, la formation des futures infirmières auxiliaires et le travail de représentation de l'Ordre auprès des instances politiques.

Rapport des activités des comités du Bureau

Comité de surveillance des finances

MANDAT DU COMITÉ

Le comité doit s'assurer de la justification des revenus et dépenses de l'Ordre en conformité avec les politiques établies, du suivi de ces politiques et de l'analyse des prévisions budgétaires. Le comité fait rapport au Bureau, au moins une fois l'an, des constatations de son analyse de vérification. Il fait des recommandations au Bureau, si nécessaire.

MEMBRES

Jacques Gaulin, *inf. aux., président du comité*
Carmelle Champagne Chagnon, *inf. aux., secrétaire du comité*
Suzanne Lafrenière, *inf. aux., administrateur*
François Brady, *inf. aux., trésorier, personne-ressource*
Marie-France Thibaudeau, *directrice générale et secrétaire, personne-ressource*

RENCONTRES

Le comité s'est réuni à deux reprises en réunion régulière et une fois à la demande du Bureau.

ACTIVITÉS

Le comité a procédé à l'analyse des entrées de fonds (liste de dépôts, relevés bancaires etc.) et des sorties de fonds (comptes de dépenses, contrats locatifs, carte de crédits, honoraires professionnels). L'ensemble des pièces examinées est apparu conforme aux politiques en vigueur. Les états financiers mensuels ont fait l'objet d'une analyse complète, ainsi que le fonds de ristourne du programme d'assurance de responsabilité professionnelle qui s'avère très satisfaisant.

Les recommandations du vérificateur externe ont fait l'objet d'analyses et de suivis, en collaboration avec la directrice générale. À cet égard, les comptes à payer seront informatisés au cours de la prochaine année. Concernant la Loi 90, les montants ont été budgétisés et le plan de formation est en processus d'élaboration. Finalement, toutes les mesures ont été prises afin d'assurer le passage du système informatique de l'Ordre à l'an 2000.

Le comité a procédé à une analyse en profondeur des prévisions budgétaires pour l'année 2000-2001. Il a aussi fait des projections pour l'année suivante. Cet exercice a permis de constater des dépenses réelles moins élevées que celles anticipées. Ce surplus est attribuable entre autres à la vacance de certains postes, à la production en moins d'une revue et à des dépenses moins élevées dans l'ensemble des activités des services.

Finalement, le comité a procédé à des appels d'offres auprès de trois firmes afin de choisir un vérificateur externe pour les quatre prochaines années. Après une analyse des appels d'offres reçus, une évaluation a été faite. Compte tenu des coûts demandés et de la satisfaction du travail effectué par le vérificateur actuel, le comité a recommandé au Bureau de retenir la firme PSB pour les quatre prochaines années.

Comité du Congrès

MANDAT DU COMITÉ

Le comité procède au choix du thème et des conférenciers du congrès et participe à son organisation. Il détermine le récipiendaire du prix Charlotte-Tassé et en fait la recommandation au Bureau.

MEMBRES

Régis Paradis, *inf. aux., président*
Christiane Pineault, *inf. aux., administrateur*
Sylvie Pépin, *inf. aux., administrateur*
Jacqueline Deschênes, *inf. aux., administrateur*
Francine Saucier, *directrice des communications*
Andrée Bertrand, *secrétaire de direction*

Activités

Le comité du congrès s'est réuni à trois reprises afin de coordonner et de planifier cet événement qui constitue un moment privilégié d'échange et d'information pour les membres de l'Ordre. Le congrès et l'assemblée générale annuelle se sont déroulés les 9, 10 et 11 juin 1999 à l'Hôtel Rimouski, sous le thème *L'infirmière auxiliaire à l'aube du nouveau millénaire.*

Ce congrès s'inscrivait dans une année particulièrement active pour l'Ordre, consacrée notamment à la révision et à la validation du programme de formation initiale, ainsi qu'à la promotion du rôle de l'infirmière auxiliaire en soins à domicile, avec la publication du guide intitulé *L'intégration des infirmières auxiliaires en soins à domicile – Guide à l'intention des gestionnaires de CLSC.*

Près de 400 congressistes ont participé à une nouvelle activité organisée par l'OIIAQ, soit la tenue de deux ateliers de formation le mercredi 9 juin : le premier, animé par Mme Monique Delorme, a porté sur la prévention des infections ; le second, animé par Jean-François Caouette, a traité du progiciel SICHELD.

Au cours de l'avant-midi du 10 juin, une conférence sur le soulagement de la douleur a été présentée par le Dr Serge Marchand et Me Martyne Isabel Forest, avocate. Cette conférence a permis aux participants de connaître les nouveaux développements relatifs au contrôle de la douleur et de s'informer sur les enjeux éthiques et pratiques auxquels sont confrontées les infirmières auxiliaires.

Au cours de l'après-midi, les congressistes ont assisté à deux autres ateliers : le premier animé par Mme Louise Bernard, inf. aux., portait sur les soins palliatifs ; le deuxième, animé par Mme Louise Beaudoin, psychologue, concernait l'épuisement professionnel.

Durant le banquet de la soirée du 10 juin, le prix Charlotte-Tassé et celui du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec ont été remis à Mme Christine Gervais, inf. aux. Le prix Charlotte-Tassé souligne à chaque année le dévouement et la qualité exceptionnelle de l'implication d'un membre de l'Ordre à l'avancement de la profession.

L'assemblée générale annuelle du 11 juin a clôturé le congrès 1999. Parmi les éléments qui ont fait de ce congrès un véritable succès, soulignons la qualité des conférenciers et des activités proposées, de même que les périodes de divertissement et la générosité des commanditaires.

Comité d'orientation des revues

MANDAT DU COMITÉ

Le comité d'orientation des revues a pour mandat d'établir les orientations de la revue *Santé Québec* et du bulletin *L'Infirmière auxiliaire*, intégré à la revue *Santé Québec* depuis avril 2000, afin de refléter adéquatement la spécificité de la profession d'infirmière auxiliaire et de procéder au choix des contenus en fonction des attentes des membres.

Les membres du comité ont un mandat de deux (2) ans.

Membres

Régis Paradis, *inf. aux., président*

Marie-France Thibaudeau, *directrice générale et secrétaire*

Francine Saucier, *directrice des communications*

Sylvie Dugas, *directrice des communications par intérim*

Mireille Corriveau, *inf. aux., administrateur*

Les publications de l'année 1999-2000 ont reflété les grands dossiers qui ont marqué les développements relatifs à la profession d'infirmière auxiliaire et au mandat de l'Ordre. Les membres ont été informés sur des sujets tels le congrès et l'assemblée générale annuelle, la formation des futures infirmières auxiliaires et le travail de représentation de l'Ordre auprès des instances politiques.

Rapport des activités des services professionnels

Service de l'admission

MANDAT

Étudier les dossiers des demandes d'admission en vertu du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis, du Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de délivrance de permis et du Règlement sur les stages de perfectionnement des infirmières auxiliaires.

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTUDE

Sonia Cliche, *inf. aux., enseignante*
Micheline Busque, *inf. aux., enseignante*
Suzy Hudon, *inf. aux., enseignante*
Micheline L'Écuyer, *directrice du Service de la formation et responsable de l'admission*

ACTIVITÉS

En 1999-2000, le Service de l'admission a procédé à l'étude de 997 dossiers. Suite à cette analyse :

- 283 nouvelles diplômées ont obtenu leur permis d'exercice ;
- 616 personnes se sont réinscrites au Tableau ;
- 3 détentrices d'un permis temporaire ont obtenu un permis régulier après avoir réussi l'examen de l'Office de la langue française ;
- 95 demandes d'équivalence et/ou d'actualisation ont été analysées. Suite à l'analyse de ces demandes :
  - 19 diplômées hors Québec ont obtenu une équivalence de diplôme ;
  - 6 personnes diplômées du Québec ont obtenu une équivalence de formation *(14 ont obtenu un permis régulier et 11 un permis temporaire)* ;
  - 41 demandes d'équivalence ont été refusées parce que les dossiers ne répondaient pas aux normes établies par l'OIIAQ. À cet égard : 32 personnes se sont vu imposer un complément de formation ; et 9 personnes se sont vu recommander l'inscription au programme d'études *Santé, Assistance et Soins infirmiers* ;
  - 29 demandes d'actualisation ont été traitées et un programme d'actualisation leur a été recommandé.

Service de la formation

MANDAT

Le Service de la formation a pour mandat, d'une part, de s'assurer que le programme de formation initiale *Santé, Assistance et Soins infirmiers* (SASI) réponde aux besoins du marché du travail et, d'autre part, de maintenir et mettre à jour la compétence des membres par le biais de la formation continue.

ACTIVITÉS

Les principales activités du Service de la formation durant l'année 1999-2000 ont porté sur :

La formation initiale

. préparer, participer et assurer le suivi aux rencontres avec les représentant(e)s du ministère de l'Éducation ;
. établir un lien permanent entre l'OIIAQ et les centres de formation professionnelle ;
. assurer la promotion du programme d'études SASI auprès des conseiller(ère)s pédagogiques, conseiller(ère)s ISEP, enseignant(e)s ECC ;
. participer à la remise des diplômes ;
. décerner la médaille du mérite accordée selon des critères bien définis à un(e) étudiant(e) par groupe qui s'est le plus distingué(e) au cours de sa formation ;
. mettre à jour des procédures et des documents d'admission à la profession des nouvelles diplômées ;

Rapport des activités des services professionnels

Service de l'admission

MANDAT

Étudier les dossiers des demandes d'admission en vertu du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis, du Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de délivrance de permis et du Règlement sur les stages de perfectionnement des infirmières auxiliaires.

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTUDE

Sonia Cliche, *inf. aux., enseignante*
Micheline Busque, *inf. aux., enseignante*
Suzy Hudon, *inf. aux., enseignante*
Micheline L'Écuyer, *directrice du Service de la formation et responsable de l'admission*

ACTIVITÉS

En 1999-2000, le Service de l'admission a procédé à l'étude de 997 dossiers. Suite à cette analyse :

- 283 nouvelles diplômées ont obtenu leur permis d'exercice ;
- 616 personnes se sont réinscrites au Tableau ;
- 3 détentrices d'un permis temporaire ont obtenu un permis régulier après avoir réussi l'examen de l'Office de la langue française ;
- 95 demandes d'équivalence et/ou d'actualisation ont été analysées. Suite à l'analyse de ces demandes :
  - 19 diplômées hors Québec ont obtenu une équivalence de diplôme ;
  - 6 personnes diplômées du Québec ont obtenu une équivalence de formation *(14 ont obtenu un permis régulier et 11 un permis temporaire)* ;
  - 41 demandes d'équivalence ont été refusées parce que les dossiers ne répondaient pas aux normes établies par l'OIIAQ. À cet égard : 32 personnes se sont vu imposer un complément de formation ; et 9 personnes se sont vu recommander l'inscription au programme d'études *Santé, Assistance et Soins infirmiers* ;
  - 29 demandes d'actualisation ont été traitées et un programme d'actualisation leur a été recommandé.

Service de la formation

MANDAT

Le Service de la formation a pour mandat, d'une part, de s'assurer que le programme de formation initiale *Santé, Assistance et Soins infirmiers* (SASI) réponde aux besoins du marché du travail et, d'autre part, de maintenir et mettre à jour la compétence des membres par le biais de la formation continue.

ACTIVITÉS

Les principales activités du Service de la formation durant l'année 1999-2000 ont porté sur :

La formation initiale

- préparer, participer et assurer le suivi aux rencontres avec les représentant(e)s du ministère de l'Éducation ;
- établir un lien permanent entre l'OIIAQ et les centres de formation professionnelle ;
- assurer la promotion du programme d'études SASI auprès des conseiller(ère)s pédagogiques, conseiller(ère)s ISEP, enseignant(e)s ECC ;
- participer à la remise des diplômes ;
- décerner la médaille du mérite accordée selon des critères bien définis à un(e) étudiant(e) par groupe qui s'est le plus distingué(e) au cours de sa formation ;
- mettre à jour des procédures et des documents d'admission à la profession des nouvelles diplômées ;

La formation continue

À la suite à d'un sondage auprès de ses membres, le Service de la formation a planifié et organisé plus de 120 sessions de formation. Ces sessions s'adressaient aux membres tant anglophones que francophones de toutes les régions du Québec. Le service a :

- mis sur pied quatre nouvelles activités de formation soit :
  - la gestion des comportements d'opposition ;
  - le vieillissement I (mémoire et Alzheimer) ;
  - un atelier technique ;
  - la réanimation cardio-vasculaire.
- offert en reprise trois activités de formation, soit :
  - l'administration des médicaments ;
  - le soin des plaies ;
  - les soins des pieds (Montréal).
- en collaboration avec Formasoin, mis sur pied un cours « *Soins des pieds* » dans le cadre d'un projet pilote à Québec.

De plus, le service a :

- assuré la gestion des inscriptions et le suivi de l'ensemble des dossiers du service ;
- invité les enseignant(e)s au programme SASI à participer aux journées de formation (les centres de formation professionnelle de toutes les régions nous ont offert gratuitement leurs locaux et laboratoires) ;
- fait la promotion du programme de formation continue auprès des directions des soins infirmiers.

La formation à distance

- mettre à jour et traduire le document « *Pharmacologie* » ;
- gérer les inscriptions et assurer le suivi des personnes inscrites au cours « *Actualisation en pharmacologie* » ;
- élaborer des documents pour l'actualisation de nos membres, tels que:
  - . stage en médecine et chirurgie ;
  - . système respiratoire ;
  - . systèmes urinaire et reproducteur ;
- gérer les inscriptions et assurer le suivi des dossiers des personnes inscrites aux cours de formation à distance et celles inscrites aux stages en médecine-chirurgie ;
- élaborer des outils d'évaluation.

La formation sur mesure

- organiser des journées de formation sur mesure répondant ainsi à des besoins spécifiques de groupes ou d'établissements ;
- apporter un soutien technique aux membres qui en font la demande.

AUTRES DOSSIERS

- . organiser les activités de formation en précongrès ;
- . organiser et participer aux activités faisant la promotion de la formation et de la profession (salons, kiosques, portes-ouvertes, etc.) ;
- . élaborer, en collaboration avec le Service des communications et le Service aux membres, des outils de promotion de la profession d'infirmière auxiliaire : publications dans *Les carrières d'avenir au Québec*, *Le Guide de l'emploi*, *Emploi 2000*, affiches, etc.)
- . mener une enquête sur le taux de placement des diplômés en 1999 ;
- . participer au congrès annuel de l'Association québécoise des professeures en santé (AQPS) ;
- . participer aux travaux du comité administratif de l'Association québécoise *Ensemble contre la douleur* ;
- . participer aux travaux nationaux sur la mobilité de la main-d'œuvre ;
- . participer à la conférence des registraires ;
- . participer à l'étude nationale sur le marché du travail dans les secteurs des soins infirmiers ;
- . participer à différents colloques ou forums (ACDEAULF, Café bioéthique, C.I.Q, Institut gériatrique de l'Université de Montréal, etc.).

Service aux membres

MANDAT

Conseiller et informer les membres sur tous les aspects reliés à leur pratique professionnelle et promouvoir la profession en tenant compte des orientations émises par le Bureau de l'Ordre.

ACTIVITÉS

Les principales activités du Service aux membres durant l'année 1999-2000 ont été les suivantes :

RÔLE CONSEIL

Informer les membres et autres intervenants du réseau sur :

- la capacité légale des infirmières auxiliaires à poser certains actes infirmiers ;
- le fonctionnement des Comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) :
- l'état de la situation concernant la profession ;
- les différents règlements de l'Ordre ;
- le programme de l'assurance de responsabilité professionnelle ;
- toute autre question relative à la profession.

PROMOTION DE LA PROFESSION

- Collaborer à l'élaboration du plan stratégique 1999-2000 ;
- participer au comité de réflexion sur l'avenir de la profession ;
- collaborer avec le Service des communications à la planification de la revue *Santé Québec* et participer à l'écriture et la révision d'articles ;
- collaborer à l'organisation de certaines activités promotionnelles ;
- collaborer avec le service juridique sur tous les dossiers qui concernent les aspects légaux de la pratique des membres ;
- participer à la planification des stratégies dans le cadre des dossiers à caractère politique et organiser les actions mises de l'avant ;
- participer aux rencontres avec les intervenants du MSSS ou autres concernant les dossiers à caractère politique.

AUTRES DOSSIERS

- Mettre à jour le bottin des CIIA ;
- mettre à jour le bottin des soins à domicile;
- organiser et planifier l'expédition des affiches, macarons et aide financière à l'occasion de la Journée de l'infirmière auxiliaire, le 5 mai ;
- acheminer de l'information aux membres des CIIA sur les différents dossiers lorsque nécessaire ;
- collaborer avec l'ensemble des services aux différents dossiers politiques de l'Ordre.

Service de la recherche

MANDAT

Le Service de la recherche est chargé de développer un fonds documentaire sur la profession d'infirmière auxiliaire, de réaliser les recherches, analyses et évaluations nécessaires aux activités des comités et services de l'Ordre, ainsi que d'encadrer les travaux de recherche menés par des consultants extérieurs.

ACTIVITÉS

Les activités du service portent à la fois sur la réalisation des travaux de recherche et sur la diffusion des résultats de ces études.

Cette année, les travaux poursuivis ont traité des expériences d'intégration d'infirmières auxiliaires en CLSC, de la politique technologique de l'Ordre et des travaux découlant de l'Accord sur la mobilité de la main-d'œuvre. De plus, le service a participé à la rédaction de la chronique recherche dans la revue *Santé Québec* le 1er décembre dernier, le site Internet de l'OIIAQ a reçu son 10 000e visiteur.

Service des communications

MANDAT

Promouvoir la profession et assurer une image adéquate de l'Ordre en fonction des orientations et des priorités émises annuellement par le Bureau et les membres.

FONCTIONS

Le Service des communications assume un rôle conseil auprès de la présidence, de la direction générale, des membres du Bureau et des services de l'Ordre quant aux stratégies et aux moyens à favoriser pour atteindre les objectifs visés par l'organisation.

Le service assure également, en collaboration avec les partenaires requis, la réalisation des différents projets de communication reliés à la poursuite du plan stratégique de l'Ordre. En 1999-2000, le Service des communications a réalisé principalement les activités décrites ci-dessous.

Relations de presse

Le 5 mai 1999, lors de la Journée de l'infirmière auxiliaire, l'OIIAQ a diffusé un communiqué de presse visant à rappeler le rôle de l'infirmière auxiliaire dans le système de santé, au moment où la pénurie de personnel infirmier est devenue critique. L'OIIAQ a aussi rappelé la contribution des infirmières auxiliaires auprès de la clientèle aînée, dans le cadre de l'Année internationale des personnes âgées. En juin 1999, à l'occasion du congrès annuel tenu à Rimouski, l'Ordre a émis un communiqué de presse incitant les établissements de soins de courte durée ou les unités de soins à domicile des CLSC à utiliser davantage les infirmières auxiliaires, afin de dégager des ressources plus qualifiées dans des secteurs de soins aigus, tels les urgences.

À la mi-janvier 2000, le président de l'OIIAQ a fait publier dans plusieurs quotidiens du Québec (La Presse, Le Soleil, La Tribune, Le Quotidien etc.) une lettre d'opinion concernant la crise des urgences dans les hôpitaux. Comme élément de solution à l'engorgement dans les salles d'urgence, l'OIIAQ a proposé une utilisation accrue des infirmières auxiliaires en soins de courte et longue durée afin de dégager du personnel infirmier au profit des urgences.

D'autre part, l'OIIAQ a souligné dans les médias (La Presse et Le Nouvelliste, 15 février 2000) la nomination de monsieur Gilles Kègle, infirmier auxiliaire, à titre de membre de l'Ordre du Canada pour son action bénévole. Le 6 mars 2000, l'OIIAQ a tenu à la Maison Gilles Kègle, à Québec, une conférence de presse où le président Régis Paradis a remis une somme de 1 000 $ aux Œuvres de Gilles Kègle, une fondation charitable qui vient en aide aux plus démunis dans la région de Québec. L'événement a été couvert par le Journal de Québec et la radio de la Société Radio-Canada (SRC).

Par ailleurs, l'OIIAQ a vivement réagi au projet de règlement de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIQ) visant à autoriser l'embauche d'étudiantes infirmières de deuxième année dans les hôpitaux durant la période estivale. Des informations partielles sur la nature de ce projet ont été diffusées par le biais des médias (C'est bien meilleur le matin, SRC, 23 février 2000 et La Presse, 2 mars 2000). Un communiqué de presse pour faire connaître la réaction de l'OIIAQ à ces informations a d'abord été diffusé le 24 février 2000, sous le titre « Pour une meilleure utilisation des infirmières auxiliaires afin de faire face à la pénurie de personnel infirmier ».

Lors d'une visite à La Baie, le président, Régis Paradis, a dénoncé la mise à pied d'infirmières auxiliaires et l'abolition de postes de cette profession à l'hôpital local et dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean en général. Appuyé dans ses efforts par les syndicats représentant les infirmières auxiliaires (CSN, FIIAQ), le président de l'OIIAQ a critiqué la décision gouvernementale de donner du travail aux étudiantes infirmières de deuxième année, alors que les infirmières auxiliaires constituent des ressources déjà disponibles et qu'elles demeurent sous-utilisées.

Pour manifester sa ferme opposition au projet de règlement, l'OIIAQ a, par la suite, orchestré une campagne médiatique faisant valoir que les infirmières auxiliaires étaient mieux formées et plus expérimentées que les étudiantes infirmières de deuxième année pour occuper des postes en soins infirmiers durant l'été. Mentionnant qu'un appel devait être lancé aux quelque 1 800 infirmières auxiliaires ayant pris leur retraite en vertu du programme de retraite anticipé mis en place par le gouvernement du Québec en 1997, l'OIIAQ s'est aussi appuyé sur une enquête interne pour rappeler au public qu'un grand nombre (40 %)

d'infirmières auxiliaires expérimentées travaillent toujours sur appel et à temps partiel. L'OIIAQ a également souligné que ce projet de règlement démontrait l'absence d'engagement politique à l'endroit de la profession d'infirmière auxiliaire, étant donné que l'on assiste à l'élimination graduelle des postes d'infirmières auxiliaires dans les hôpitaux depuis quelques années.

Une série de conférences de presse à ce sujet ont donc été tenues du 29 mars au 6 avril 2000 dans les villes de Montréal, Québec, Sherbrooke, Hull, Trois-Rivières et Chicoutimi. Des représentants des divers syndicats d'infirmières auxiliaires (CSN, FIIAQ, UIIAQ etc.) étaient présents lors de la plupart de ces conférences de presse. À Montréal, le président de la Fédération des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement du Québec, M. Robert Morin, a également pris la parole afin de donner son appui à une meilleure utilisation des infirmières auxiliaires dans le système de santé. La couverture de presse a été remarquable. Signalons, entre autres, la diffusion d'une émission de ligne ouverte à CKAC (*Un psy à l'écoute*) le 30 mars 2000, entièrement consacrée à ce sujet. Par ailleurs, l'émission *TVA en Direct* du 11 avril 2000, a diffusé un débat entre la présidente de l'OIIQ, Gyslaine Desrosiers et le président de l'OIIAQ, Régis Paradis. Ce débat, orchestré par l'animateur Paul Larocque, a été précédé d'un reportage faisant le point sur la situation.

Publicité et promotion

Le Service des communications a assuré la promotion de la profession d'infirmière auxiliaire par l'achat de publicité dans les cahiers spéciaux *Professions, Femmes et Société* (*4 mars 2000*) et *Santé* (1er avril 2000) du journal *Le Devoir*.

Par ailleurs, en collaboration avec le Service de la formation, l'OIIAQ a fait paraître des publicités dans les publications *Les Carrières d'avenir au Québec* (Éditions Ma Carrière) et *Le Guide de l'emploi* (2000). L'OIIAQ a aussi participé au Salon Emploi-Formation qui s'est tenu les 18 et 19 mars 2000 à Montréal. Une publicité a été diffusée à cette occasion dans le magazine *Emploi 2000* (18 mars 2000). Une nouvelle affiche pour inciter les jeunes à adhérer à la profession et à s'inscrire à la formation d'infirmière auxiliaire a également été conçue.

En tant que commanditaire principal du Congrès de l'Association des CLSC et des CHSLD qui a eu lieu les 4 et 5 mai 2000, l'OIIAQ a aussi fait paraître des publicités dans les numéros d'avril-mai et de juin-juillet du Magazine de l'Association des CLSC et des CHSLD.

D'autre part, l'OIIAQ a présenté à Québec, jeudi le 16 mars, un mémoire à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse dans le cadre d'une consultation provinciale sur l'exploitation des personnes âgées. Ce mémoire a permis de mettre en valeur la connaissance de l'OIIAQ des dossiers concernant le traitement des personnes âgées dans les centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD).

Congrès annuel

En collaboration avec les membres du comité du congrès, la directrice des communications, Francine Saucier, a assuré la coordination du congrès annuel de l'Ordre en 1999. Celui-ci se déroulait à Rimouski et plus de 700 congressistes y ont participé.

INFORMATION

Les revues professionnelles

Le Service des communications a assumé la publication de la revue professionnelle *Santé Québec*, qui regroupe depuis avril 2000 le bulletin *L'Infirmière auxiliaire*. La publication du numéro de l'automne 1999 a été annulée pour cause de restrictions budgétaires. Dorénavant, la revue *Santé Québec* sera publiée trois fois par année. Depuis la parution du numéro d'avril 2000, cette revue affiche maintenant une nouvelle présentation graphique. De nouvelles sections ont aussi été ajoutées à la revue, telles les chroniques « *Enjeux de société* », « *Saviez-vous que?* » et « *Calendrier des événements en santé* ».

Brochure sur l'historique de la profession

En l'honneur du 50e anniversaire de la profession d'infirmière auxiliaire, une brochure faisant état de l'historique de la profession et d'une brève biographie de Charlotte-Tassé a été élaborée. Elle sera distribuée au Congrès 2000 et lors du prochain envoi de la revue *Santé Québec*.

Les publications ont été réalisées en collaboration avec les différents services de l'Ordre et selon les orientations émanant du comité d'orientation de la revue. Ces publications ont proposé aux membres un contenu reflétant leurs préoccupations professionnelles, tout en présentant des sujets d'intérêts reliés à l'actualité du monde de la santé.

Nomination d'une nouvelle directrice des communications par intérim

Mme Francine Saucier, qui occupait le poste de directrice des communications depuis le 28 septembre 1998, s'est absentée de son poste pour une période indéterminée. Elle a été remplacée par une nouvelle directrice des communications par intérim, Sylvie Dugas.

Service juridique

MANDAT

L'avocat conseille les services et les différentes instances de l'Ordre et donne des opinions et avis juridiques sur toute question les concernant.

L'avocat agit également comme procureur de l'Ordre en matière d'utilisation illégale du titre d'infirmière auxiliaire, ainsi que pour les infractions visées à l'article 189 du Code des professions. Il fait de même dans les dossiers reliés à l'état de santé des membres (art. 48 et suivants du Code des professions).

Il conseille et représente également le syndic et/ou le syndic adjoint dans toutes les affaires disciplinaires.

RÔLE CONSEIL

Au cours de la dernière année, le Service juridique a transmis par écrit ou verbalement différentes opinions juridiques aux instances, services et membres de l'Ordre.

ACTIVITÉS

Les principales activités du Service juridique durant l'année 1999-2000 ont été les suivantes :

Activités réglementaires

L'avocat a assuré le suivi de différents projets de règlements auprès de l'Office des professions. Ces règlements ont déjà été adoptés par le Bureau, incluant notamment :

- le Règlement modifiant le Règlement sur les élections au Bureau de l'OIIAQ et abrogeant le Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au Bureau de l'Ordre professionnel des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, lequel est entré en vigueur le 27 janvier 2000.

ACTIVITÉS DE FORMATION

Le service juridique, en collaboration avec la directrice du Service aux membres, a préparé un document en vue d'une séance de formation des membres et enquêteurs du Service de l'inspection professionnelle, qui s'est tenue le 8 mars 2000.

AUTRES DOSSIERS

Le conseiller juridique de l'Ordre est aussi impliqué, lorsque requis, dans la préparation de certains documents, rapports et mémoires devant être soumis par l'Ordre à différents ministères ou organismes.

Rapport du trésorier

L'année financière, terminée le 31 mars 2000, affiche des revenus au Fonds d'administration de 2 654 750 $, ce qui reflète une diminution de 44 585 $ par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses du Fonds d'administration totalisent 2 458 545 $ soit une diminution de 286 521 $ par rapport à l'exercice précédent.

Nous retrouvons donc un excédent des revenus sur les dépenses de 196 205 $.

Les différents mécanismes de contrôle mis en place par l'Ordre assurent la transparence et l'exactitude des données financières de diverses manières :

- approbation des dépenses par chacun des responsables de service;
- contrôle des dépenses et application des politiques financières par la directrice générale;
- tenue des comptes par le responsable des opérations comptables;
- vérification périodique par le trésorier;
- adoption des états financiers mensuels par le comité administratif;
- présentation des états financiers périodiques au Bureau;
- vérification semestrielle de la situation financière par le comité de surveillance des finances;
- adoption des états financiers vérifiés par le Bureau;
- vérification externe annuelle par une firme de vérification et présentation de son rapport au Bureau et à l'assemblée générale annuelle.

À titre de trésorier, j'ai examiné les états financiers périodiques et ce, à tous les mois pour fins d'adoption au comité administratif et présentation au Bureau. Outre cet examen, j'ai également participé aux travaux du comité de surveillance des finances à titre de personne-ressource. Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle a, de plus, été examiné de façon régulière tout au long de l'année.

En collaboration avec la directrice générale, j'ai suivi l'évolution de la situation financière de l'Ordre, pour m'assurer du respect des prévisions budgétaires et apporter les correctifs nécessaires afin de mieux la refléter.

L'ensemble des examens effectués a permis de constater une saine gestion financière de l'Ordre, en conformité avec nos obligations et les objectifs contenus au plan d'action 1999-2000.

Le trésorier,

François Brady, inf. aux.

Rapport du trésorier

L'année financière, terminée le 31 mars 2000, affiche des revenus au Fonds d'administration de 2 654 750 $, ce qui reflète une diminution de 44 585 $ par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses du Fonds d'administration totalisent 2 458 545 $ soit une diminution de 286 521 $ par rapport à l'exercice précédent.

Nous retrouvons donc un excédent des revenus sur les dépenses de 196 205 $.

Les différents mécanismes de contrôle mis en place par l'Ordre assurent la transparence et l'exactitude des données financières de diverses manières :

- **approbation des dépenses par chacun des responsables de service;**
- **contrôle des dépenses et application des politiques financières par la directrice générale;**
- **tenue des comptes par le responsable des opérations comptables;**
- **vérification périodique par le trésorier;**
- **adoption des états financiers mensuels par le comité administratif;**
- **présentation des états financiers périodiques au Bureau;**
- **vérification semestrielle de la situation financière par le comité de surveillance des finances;**
- **adoption des états financiers vérifiés par le Bureau;**
- **vérification externe annuelle par une firme de vérification et présentation de son rapport au Bureau et à l'assemblée générale annuelle.**

À titre de trésorier, j'ai examiné les états financiers périodiques et ce, à tous les mois pour fins d'adoption au comité administratif et présentation au Bureau. Outre cet examen, j'ai également participé aux travaux du comité de surveillance des finances à titre de personne-ressource. Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle a, de plus, été examiné de façon régulière tout au long de l'année.

En collaboration avec la directrice générale, j'ai suivi l'évolution de la situation financière de l'Ordre, pour m'assurer du respect des prévisions budgétaires et apporter les correctifs nécessaires afin de mieux la refléter.

L'ensemble des examens effectués a permis de constater une saine gestion financière de l'Ordre, en conformité avec nos obligations et les objectifs contenus au plan d'action 1999-2000.

Le trésorier,

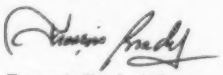

François Brady, inf. aux.

Rapport des vérificateurs

Aux membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

Nous avons vérifié le bilan des Fonds d'administration, de réserves indemnisation primes et de prévention de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, au 31 mars 2000, ainsi que les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'administration, du Fonds de réserves indemnisation primes et du Fonds de prévention de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec au 31 mars 2000, ainsi que des résultats d'exploitation de ces fonds pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

P S B

Comptables agréés

Montréal, le 4 mai 2000

Bilan au 31 mars 2000

	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		2000	1999
		Fonds réserves indemnisation primes	Fonds de prévention	Total	Total
	$	$	$	$	$
Actif à court terme					
Encaisse	45 629	500 000	1 345 713	1 891 342	1 840 480
Placements temporaires (note 3)	1 506 793	-	-	1 506 793	1 207 566
Débiteurs	900	-		900	11 016
À recevoir du Fonds réserves					
Indemnisation primes	-	-	19 622	19 622	10 108
Intérêts à recevoir	51 445	-	-	51 445	73 489
Stocks de fournitures	18 616	-	-	18 616	23 970
Frais payés d'avance	55 884	-	-	55 884	45 714
Ristournes à recevoir	-	19 622	-	19 622	20 527
	1 679 267	519 622	1 365 335	3 564 224	3 232 870
Placements (note 4)	574 007	-	-	574 007	322 258
Immobilisations (note 5)	716 679	-	-	716 679	746 172
	2 969 953	**519 622**	**1 365 335**	**4 854 910**	**4 301 300**
Passif à court terme					
Créditeurs	299 645	-	2 031	301 676	270 543
Dû à l'Office des professions du Québec	202 389	-	-	202 389	155 377
Cotisations perçues d'avance (note 6)	1 508 167	-	-	1 508 167	1 216 208
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	42 934	-	-	42 934	39 732
Dû au Fonds d'administration					
Dû au Fonds de prévention	-	-	-	-	10 108
	-	19 622	-	19 622	-
	2 053 135	19 622	2 031	2 074 788	1 691 968
Dette à long terme (note 7)	194 294	-	-	194 294	237 228
Soldes de fonds					
Investis en immobilisations	716 679	-	-	716 679	746 172
Affectations d'origine interne	-	500 000	1 363 304	1 863 304	1 845 785
Non grevés d'affectations	5 845	-	-	5 845	(219 853)
	2 969 953	**519 622**	**1 365 335**	**4 854 910**	**4 301 300**

Voir les notes afférentes aux états financiers

Pour le Bureau

Régis Barodia ..... Le président

..... Le trésorier

État des résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2000

	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		2000	1999
		Fonds réserves indemnisation primes	Fonds de prévention	Total	Total
	$	$	$	$	$
Produits					
Cotisations	2 447 525	-	-	2 447 525	2 487 714
Réinscriptions et admissions	44 660	-	-	44 660	51 677
Publications	2 916	-	-	2 916	1 149
Congrès	34 640	-	-	34 640	35 660
Intérêts	65 996	24 979	67 302	158 277	124 501
Publicité	4 502	-	-	4 502	6 041
Formation continue et divers	54 511	-	-	54 511	55 648
Ristournes	-	19 622	-	19 622	20 527
	2 654 750	44 601	67 302	2 766 653	2 782 917
Charges					
Services aux membres	116 111	-	-	116 111	151 511
Surveillance et enquêtes	209 752	-	-	209 752	218 533
Formation	219 422	-	-	219 422	281 661
Communications	445 431	-	-	445 431	473 336
Discipline	108 976	-	-	108 976	97 564
Assemblée générale	23 636	-	-	23 636	31 294
Bureau	122 128	-	-	122 128	147 450
Comité administratif	26 582	-	-	26 582	24 556
Comités du Bureau	13 799	-	-	13 799	2 524
Administration	593 199	-	-	593 199	673 904
Informatique	180 316	-	-	180 316	140 227
Secrétariat général	50 022	-	82 255	132 277	130 182
Gestion financière	91 183	-	-	91 183	91 238
Gestion de l'équipement et de l'immeuble	257 988	-	-	257 988	261 705
Projets spéciaux	-	-	-	-	19 382
Frais d'impression et d'envoi	-	-	12 129	12 129	10 108
	2 458 545	-	94 384	2 552 929	2 755 175
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**196 205**	**44 601**	**(27 082)**	**213 724**	**27 742**

Voir les notes afférentes aux états financiers

État de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2000

	Fonds d'administration		Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		2000	1999
	Investis en immobilisations	Non grevés d'affectations	Fonds réserves indemnisation primes	Fonds de prévention	Total	Total
	$	$	$	$	$	$
Soldes de fonds au début de l'exercice	746 172	(219 853)	64 783	1 780 997	2 372 104	2 344 362
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(70 415)	266 620	44 601	(27 082)	213 724	27 742
Virements interfonds (note 8)	-	-	390 611	(390 611)	-	-
Investissement en immobilisations	40 922	(40 922)	-	-	-	-
Soldes de fonds à la fin de l'exercice	**716 679**	**5 845**	**500 000**	**1 363 304**	**2 585 828**	**2 372 104**

Voir les notes afférentes aux états financiers

Notes afférentes aux états financiers 31 mars 2000

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (l'Ordre) est constitué par le Code des professions et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

La fonction première de l'Ordre consiste à protéger le public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

La structure de l'Ordre compte les services suivants lesquels sont en conformité avec le Code des professions : secrétariat général, admission, syndic, discipline, inspection professionnelle. De plus, l'état des résultats comprend tous les autres services offerts par l'Ordre.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilisation des produits

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. Les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les cotisations deviennent exigibles. L'Ordre suit donc la méthode de l'appariement des produits et des charges.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration lorsqu'ils sont gagnés.

Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle

L'Ordre a procédé au renouvellement de la police d'assurance de la responsabilité professionnelle des membres pour une période d'un an débutant le 1er avril 1999 et se terminant le 31 mars 2000. La prime par membre a été établie à 5,01 $ incluant les taxes pour l'exercice terminé le 31 mars 2000.

Notes afférentes aux états financiers 31 mars 2000

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Comptabilité par fonds (suite)

Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle (suite)

Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle comprend deux fonds distincts dont la terminologie a été modifiée au cours de l'exercice. Le Fonds de ristournes est devenu le « Fonds réserves indemnisation primes » et le Fonds de placement est devenu le « Fonds de prévention ». Les dépôts à ces deux fonds sont investis à même les fonds généraux de l'assureur et portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada majoré de 0,5 % et d'un minimum garanti de 5 %.

Fonds réserves indemnisation primes

La convention de gestion rattachée au contrat d'assurance prévoit un « Fonds réserves indemnisation primes », lequel est généré à même les surplus d'opération d'assurance et des dépôts. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. Les revenus de placements sont constatés à titre de produits du fonds lorsqu'ils sont gagnés et transférés mensuellement au « Fonds de prévention ». Selon la nouvelle convention de gestion, le « Fonds réserves indemnisation primes » doit être maintenu à un minimum de 500 000 $. Ce fond est soumis au risque d'assurance.

Fonds de prévention

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. Les revenus de placements sont constatés à titre de produits du fonds lorsqu'ils sont gagnés. Selon la nouvelle convention de gestion, le « Fonds de prévention » doit être maintenu au minimum à 1 000 000 $ jusqu'au 31 mars 2004. La prime annuelle est versée à même ce fonds.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et taux annuels suivants. Le bâtiment comprend le coût des améliorations.

Bâtiment	dégressif.	5 %
Mobilier et équipement de bureau	dégressif.	20 %
Équipement informatique	linéaire.	20 %

Placements

Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont constitués de dépôts à terme et d'un Bon du trésor. Les taux annuels d'intérêts des placements temporaires détenus à la fin de l'exercice varient de 4,93 % à 5,00 % et les échéances s'étendent de dix-sept à quarante et un jours. La valeur au marché de ces placements est approximativement de 1 506 793 $ en 2000 (1 224 000 $ - 1999).

4. PLACEMENTS

Les placements à long terme sont constitués d'obligations. La valeur à la cote des obligations s'élève approximativement à 609 253 $ au 31 mars 2000 (379 000 $ - 1999). Ces obligations portent intérêt à des taux annuels variant de 5,36 % à 5,77 % et les échéances s'étendent de janvier 2002 à juin 2011.

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2000

5. IMMOBILISATIONS	Coût	Amortissement cumulé	Net 2000	Net 1999
	$	$	$	$
Terrain	60 700	-	60 700	60 700
Bâtiment	998 540	442 824	555 716	575 374
Mobilier et équipement de bureau	196 198	154 026	42 172	37 743
Équipement informatique	159 501	101 410	58 091	72 355
	1 414 939	**698 260**	**716 679**	**746 172**

L'amortissement de l'exercice totalise 70 415 $ (65 460 $ - 1999).

6. COTISATIONS PERÇUES D'AVANCE

Les cotisations perçues d'avance incluses au Fonds d'administration au 31 mars 2000 proviennent de l'encaissement des cotisations de l'exercice financier 2000 - 2001.

7. DETTE À LONG TERME	2000	1999
	$	$
Emprunt bancaire échéant en novembre 2003, portant intérêt annuel au taux de 7,91 %, garanti par le bâtiment. L'emprunt est remboursable en versements mensuels de 4 990 $ incluant les intérêts.	237 228	276 960
Moins : Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	42 934	39 732
	194 294	**237 228**

Les versements en capital exigibles au cours des prochains exercices s'établissent de la façon suivante :

Exercice prenant fin en	$
2001	42 934
2002	46 395
2003	50 136
2004	97 763
	237 228

Les intérêts de l'exercice totalisent 20 153 $ (27 498 $ - 1999).

Notes afférentes aux états financiers 31 mars 2000

8. VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, une somme de 445 631 $ a été transférée du « Fonds de prévention » au « Fonds réserves indemnisation primes » afin de se conformer aux obligations de la nouvelle convention de gestion de maintenir un minimum de 500 000 $ dans ce fonds. De plus, un montant de 55 020 $ a été transféré du « Fonds réserves indemnisation primes » au « Fonds de prévention », montant constitué des intérêts et ristournes encaissés et gagnés au cours de l'exercice et des frais d'impression et d'envoi des certificats.

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé par bail pour la location d'équipement de bureau au montant approximatif de 30 000 $. Les paiements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent approximativement de la façon suivante :

Exercice prenant fin en	$
2001	19 000
2002	10 000
2003	1 000
	30 000

10. FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire favorisant une meilleure compréhension des états financiers.

11. L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraine des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes, qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

Tableau des charges - fonds d'administration
De l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000 $	1999 $
Salaires	857 040	893 237
Honoraires de présence	180 661	207 126
Charges sociales	102 358	103 361
Frais juridiques	21 940	15 006
Frais de vérification	11 290	11 000
Honoraires professionnels	269 878	224 791
Honoraires des interprètes et conférenciers	23 687	15 600
Formation	33 062	32 401
Frais de séjour et de déplacements	263 110	282 204
Frais d'expédition	86 586	100 285
Télécommunications	26 555	20 226
Publicité et promotion	35 137	57 949
Imprimerie et photocopies	132 645	140 074
Rapport annuel	14 136	9 399
Fournitures de bureau	28 682	36 453
Documentation	14 102	13 447
Articles promotionnels	6 859	323
Graphisme et photographies	29 601	38 808
Rédaction et traduction	6 769	10 406
Entretien et réparations	27 309	21 877
Entretien d'équipement	16 030	10 750
Assurances	6 135	4 842
Taxes	45 867	45 764
Location d'équipement	48 379	60 712
Intérêts sur la dette à long terme	20 153	27 498
Électricité	35 393	41 844
Amortissement - bâtiment	29 607	30 283
Amortissement - mobilier et équipement de bureau	10 543	9 436
Amortissement - équipement informatique	30 265	25 741
Cotisation - Conseil interprofessionnel du Québec	31 035	28 283
Assurance de la responsabilité professionnelle	(7 009)	86 530
Autres charges	20 740	18 726
Taxe sur les produits et services	-	55 095
Taxe de vente du Québec	-	65 590
	2 458 545	**2 745 067**

Crédits

Ce rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec couvre l'exercice financier du 1er avril 1999 au 31 mars 2000 et est rédigé conformément au Règlement concernant les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels, R.R.Q., 1981, c. C-26, r.4.

En complément d'information, l'Ordre présente également les rapports d'activités des différents services du siège social.

Ce rapport annuel est publié par l'OIIAQ.

Coordination
Direction des communications

Révision linguistique
Sylvie Dugas et Manon Salvas

Conception graphique
Agence Médiapresse

Impression
Impart-Litho

ISBN 2-9803442-7-3

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2000